

---

**Nombre de membres**

**Séance du jeudi 13 avril 2023**

**en exercice** : 8

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée le 5 avril 2023, s'est réunie sous la présidence de Bruno

**Présents** : 6

BICHON

**Votants** : 8

**Sont présents** : Bruno BICHON, Monique JANIN, Florine SENES, Nicole HOGGE, Caroline CHAILLAN, Didier VIAL

**Représentés** : Florence FOURNEAU par Florine SENES, Micaël REBOUL par Caroline CHAILLAN

**Excusés** :

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Florine SENES

---

*Monsieur le maire* : Bonjour à tous, il est 9h03 on va ouvrir la séance. La feuille de présence est là. Monique JANIN est présente, Florence se fait représenter elle a eu un empêchement aujourd'hui, elle se fait représenter par Florine. Nicole présente, Florine présente, Caroline présente, Didier présent et Micaël se fait représenter par Caroline.

Vous avez tous signé c'est parfait on va commencer.

On va commencer par élire une ou un secrétaire de séance, qui veux faire le secrétaire ?

*Florine SENES* : moi je veux bien

*Monsieur le maire* : tout le monde est d'accord ? Vous avez tous reçu l'ordre du jour, oui ?

Donc à l'ordre du jour il y a :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 9 janvier 2023
- Présentation des indemnités des élus
- Approbation du CFU Commune
- Approbation du CFU régie des eaux
- Vote des taxes 2023
- Vote du Budget Commune
- Vote du Budget Annexe régie des eaux
- Exonération des loyers du Café de la Vallée
- Attribution de la convention pluriannuelle de pâturage
- Demande DETR – projet assainissement de Château Garnier
- Demande subvention à l'Agence de l'eau - projet assainissement de Château Garnier
- Demande subvention au Département - projet assainissement de Château Garnier
- Cession Commune/AILHAUD
- Convention de servitudes au SDE04 pour enfouissement BTA montée Piegut
- Convention de servitudes au SDE04 pour extension UV bassin du Moustier
- Adhésion au service Intercommunal d'Aide au Classement et à la Valorisation des Archives

On va commencer par les communications, malheureusement nous avons encore eu un décès. Je vais faire comme d'habitude, nous avons eu madame KISTON qui est décédée le 3 février 2023 et je viens d'apprendre que la sœur de madame CALISTRI est décédée, je crois lundi d'après ce qu'on m'a dit. Elle n'était pas sur la commune mais bon.  
Je vais vous demander de vous lever, une petite minute de silence. Merci beaucoup

*Florine SENES* : Moi je voulais juste dire quelque chose, Caroline ça fait déjà 3 ans que ça commence fortement à me gêner que lorsqu'il y a un défunt. Quand on fait un hommage à un défunt depuis 3 ans tu ne te lèves jamais. Tu continues à écrire sur ton cahier et c'est un manque énorme de respect pour le défunt, malheureusement qui n'est plus là, mais aussi pour sa famille. Et potentiellement ce sont des gens qui ont voté pour toi et du coup tu ne te lèves pas et en qualité de futur maire, si tu veux être maire un jour il faudra avoir un peu du respect pour les gens qui sont décédés. Je pense que c'est la base.

*Caroline CHAILLAN* : c'est une obligation ?

*Florine SENES* : ce n'est pas une obligation, ça s'appelle du savoir vivre et du respect envers les gens

*Caroline CHAILLAN* : mais je fais ce que je veux, tu n'as pas à me donner de leçon sur ce que je fais. On est où là ?

*Florine SENES* : tu fais ce que tu veux, d'accord. Si tu veux être futur maire et bien j'espère ne jamais t'avoir en tant que maire parce que tu manques beaucoup de respect en faisant ça.

*Caroline CHAILLAN* : tu as une boule de cristal pour savoir si je veux être futur maire ?

*Florine SENES* : en tout cas, tu fais campagne.

*Caroline CHAILLAN* : je fais campagne, ah bon. En tout cas, il y en a qui parte longtemps avant.

*Florine SENES* : c'est un manque de respect énorme pour les défunts et pour leur famille, je te donne mon avis.

*Caroline CHAILLAN* : c'est ton point de vue qui n'est pas le miens.

*Yvette MIGUEL* : je peux dire quelque chose ? J'ai été conseillère municipale pendant trois mandats, ce que tu dis c'est pendant la cérémonie du monument aux morts. On se recueille au monument aux morts devant tout le monde. Ce n'est pas en conseil municipal.

*Florine SENES* : Ça c'est votre point de vue.

*Monsieur le maire* : si je peux rajouter quelque chose, le monument aux morts ça représente les gens qui se sont battus pour la France. En l'occurrence, ce sont des morts pour la France, des gens qui se sont battus pour notre liberté, des gens qui sont nés dans le village, qui ont vécu dans le village pour la plupart. Et le monument aux morts, c'est le respect aux morts. Mais pas aux morts d'ici.

Pour une commune telle que la nôtre, nous avons eu par exemple, je cite dernièrement, Madame KINTS, qui est partie. Elle œuvrait beaucoup sur la commune par rapport aux

associations, j'estime en tant que conseiller municipal on lui doit respect et on doit le respect à tous nos morts. Et à moment donné ce n'est pas long, c'est 15 secondes et c'est juste un respect pour les gens qui restent parce que derrière c'est dur. Et en l'occurrence, si je reprends l'exemple de Madame KINTS, Monsieur KINTS a été maire pendant un certain temps et c'est le moment du respect. C'est un moment particulier où on commence notre conseil municipal, on a le respect de l'ensemble de la population et de l'ensemble de nos concitoyens. Ce sont de moments très difficiles. Monsieur et madame KISTON, leur fils vient d'avoir un accident important et grave et il a failli y passer. Il est tombé, il était en train de bricoler et l'armoire lui est tombée dessus et il a failli y passer.

*Yvette MIGUEL* : ok excusez-moi.

*Monsieur le maire* : donc Le monument aux morts pour moi, c'est quelque chose de spécifique par rapport à la liberté. Et tous ceux qui se sont engagés que ce soit en 14-18 ou en 39-45, ces gens qui se sont battus pour notre liberté. J'arrêterai là.

*Caroline CHAILAN* : alors moi je voudrais rajouter une chose, par rapport aux personnes, je vais les voir ça suffit, je n'ai pas besoin et je ne vois pas en quoi le fait d'être assis, je manque de respect dans la mesure où je vais présenter mes condoléances et que je vois les personnes individuellement. Je ne vois pas quel but a cette intervention et dans les anciens conseils municipaux, j'ai été quand même conseillère municipale pendant deux mandats et on ne faisait pas ce genre de chose. Et on n'était pas considéré manquant de respect à l'ensemble de la population.

*Monsieur le maire* : chacun s'est exprimé sur ce sujet, le débat est clos. A moins que Madame POUUNET vous vouliez dire quelque chose ?

*Geneviève POUUNET* : Non simplement, sans prendre position pour quiconque, je trouve qu'on n'est pas là pour ça. Il y a autre chose de beaucoup plus important, ça peut être dit en dehors parce que chacun a son opinion. Il faut effectivement respecter les opinions de chacun mais pendant un conseil municipal il y a d'autres choses à discuter.

*Monsieur le maire* : l'idéal c'est quand même que chacun puisse dire ce qu'il en pense. Moi je suis partant pour toutes les discussions, chacun fera ce qu'il veut au moment où il le veut. Et chacun en prendra connaissance dans le compte-rendu on mettra les échanges qu'il y a eu. Et chacun prendra la conception qu'il peut en avoir.

Pour ce qui concerne la pollution aux hydrocarbures sur Thorame Basse. Ce qui a été fait, pas encore complètement car nous avons des obligations sur certaines choses. Je vous ai adressé à tous, le compte rendu qu'on m'avait demandé de faire, je suis en rapport avec les personnes d'ORTEC ENVIRONNEMENT. J'ai eu ce matin, le représentant et j'attends une réponse de l'expert que j'ai régulièrement au téléphone. Il a fait son rapport, il a exactement décrit la responsabilité de chacun. La commune n'est absolument pas responsable et aujourd'hui c'est identifié et on attend la réponse de l'assurance de ces personnes. C'est moi qui ai même téléphoné à son assurance parce qu'elle n'arrivait soi-disant pas l'avoir. Donc au départ elle m'a racontée un peu n'importe quoi, et on s'est aperçu qu'après qu'il y a plus de 600L qui sont partis. Donc la DDT m'appelle parce qu'on avait fait le nécessaire, vous aviez fait le nécessaire avec les pompiers. J'étais au téléphone avec eux, les pompiers, ORTEC et tous les intervenants.

J'ai eu le président de la pêche du Haut Verdon, j'ai eu la police de l'eau, j'étais en rapport avec la sous-préfecture, la préfecture et la DDT.

Aujourd'hui, il s'avère que la pollution a été contenue, et une chance comme je vous l'ai décrit dans le rapport, la DDT m'avait demandé d'enlever les ballots de paille de la première intervention. Et j'ai dit que je n'enlèverais pas les ballots de paille et bien m'en a pris parce que le lendemain il y a eu le déversement de la totalité du reste. En gros le premier coup on avait 100-150L, on avait un peu d'irisé sur l'eau, on m'a envoyé les photos, en revanche au deuxième coup quand ça s'est déversé du premier bac de rétention dans le second, c'est là que tout s'est écoulé. Si on avait enlevé les ballots de pailles tout partait dans le Riou Tor, le méandre et partait derrière dans la rivière.

Nous avons fait le nécessaire immédiatement, j'avais rappelé Jehan BOUSIGNOUR de la DDT, je lui dis voilà ce qui se passe et elle me dit qu'ils allaient envoyer quelqu'un tout de suite pour travailler.

J'ai appelé la sous-préfète pour lui expliquer ce qu'il se passait, les pompiers sont revenus ils ont mis des buvards, ORTEC sont revenus ils ont remis des boudins partout. Christian PEUGET (président de la pêche sur le Haut Verdon) que j'avais appelé pour lui demander qu'il essaie de remonter l'Issole avec les pêcheurs, de St André jusqu'à chez nous pour essayer de voir s'il y avait des effluves ou des boulettes d'hydrocarbures. A priori ça s'est arrêté au chemin du camping du Moulin mais tout peut arriver on ne sait pas s'il n'y en a pas qui sont restées dans les arbres. Aujourd'hui, l'estimation qu'à fait ORTEC c'est 131 000 euros HT sachant qu'ils n'ont fait qu'une seule estimation du retraitement des boues. Je lui ai dit que je ne donne plus d'autorisation de faire quoi que ce soit, il faut que ce soit l'expert qui prenne en charge et qui donne l'autorisation ou les propriétaires.

La commune n'a pas à payer les dégâts que les autres font. Là je l'ai eu au téléphone il me dit vous avez eu l'expert ? Je lui dis que je l'appelle depuis trois jours il ne me répond pas donc là j'attends quelque chose.

Il va aussi falloir curer l'ensemble du méandre, la police de l'eau nous a fait un rapport de ce qu'ils attendent afin d'éviter que des infiltrations de carburants rentrent dans la terre. Il va falloir aussi faire un périmètre pour la période où les moutons vont pâturer. Ceci afin d'éviter que des moutons ou des chevaux mangent de l'herbe souillée. Pour les personnes qui font du foin c'est la même chose, il va falloir délimiter le périmètre et vérifier qu'ils ne soient pas trop près du méandre pour ne pas avoir du foin qui soit souillé.

La surveillance va se faire au minimum sur 6 mois, j'ai demandé à Christian qu'il regarde régulièrement afin d'éviter que les zones humides et les frayères soient impactées. Afin que derrière on puisse retrouver notre sérénité, mais ces difficultés nous ont permises de voir que les bacs de rétention sont encore en bon état mais ce n'est pas une STEP c'est un « trou ».

J'ai demandé à Dominique de fermer toutes les chasses d'eau pour ne pas amener de l'eau en permanence dans le bac. Car le peu de pluie qu'il y a eu a fait remonter en surface les hydrocarbures sur le premier bassin qui est ensuite retombé dans le deuxième, qui lui était en pleine eau. Et comme le gasoil reste en surface, il a traversé le ballot de paille mais cela a permis de freiner fortement la propagation du gasoil. C'est en cours, je ne peux pas en dire plus, j'espère que l'assurance des personnes en cause prendra en charge, de toute façon l'expert m'a dit que s'ils ne prennent pas en charge, ces personnes prendront en charge personnellement. Il a fait un rapport complet et détaillé, au départ il disait que ce n'était pas leur faute mais quand il est revenu la deuxième fois ils ont reconnu avoir fait la bêtise. Il s'avère qu'ils ont utilisé une pompe électrique pour essayer de pomper quelque litre de gasoil dans la cuve. Or, cette pompe n'avait pas marché, ils ont donc laissé le tuyau d'un côté dans la cuve et l'autre bout de tuyau par terre. Ce qui fait qu'il y a eu un effet de siphon et tout est

parti le vendredi. Et comme chez Monsieur ANCEAU, il avait mis aux normes il y a deux ans son écoulement, c'est ce qui fait que cet écoulement est parti directement dans le réseau d'évacuation des eaux.

Voilà où en est aujourd'hui.

Vous avez d'autres questions ?

*Caroline CHAILLAN* : oui, j'aimerais savoir, la pollution a lieu fin février, pourquoi on a réagi le 20 mars. Que s'est-il passé entre les deux, est-ce qu'il y a eu de la surveillance ?

*Monsieur le maire* : Oui, il y a eu une surveillance permanente. Le 20 mars quand Mme BOUSIGNOUR m'a envoyée le mail pour enlever les ballots de paille parce qu'il y avait surveillance et qu'il n'y avait plus d'effluves constatées. J'ai donc demandé à Dominique d'aller vérifier et il y avait le technicien rivière des berges du Haut Verdon qui est passé en même temps. Et il a appelé la préfecture pour dire qu'il y avait pollution, mais s'agissait de la pollution qu'on avait déjà. Mme BOUSIGNOUR m'a donc tout de suite contactée mais je lui ai expliqué qu'il s'agissait de l'ancienne pollution et qu'il n'y avait pas plus de fuites que ce que c'était. Sauf que le lendemain avec le peu de pluie qui est arrivée, tout a débordé. Je l'ai donc rappelé tout de suite pour lui dire que je n'avais pas fait enlever les ballots de pailles qui sont eux aussi pollués. On ne les enlève pas pour aller polluer sur une terre à côté, ni des champs ou dans une benne. Ça se traite avec des gens compétents dans le traitement. J'avais appelé monsieur BERTAINA qui m'a communiqué les coordonnées de la société ORTEC et ils sont venu dans l'après-midi et ont commencé à travailler dès le lendemain. Voilà comment ça s'est déroulé.

*Florine SENES* : Les pompiers ont bien précisé qu'il n'y avait pas plus que ça de pollution et que c'est dans les canalisations que ça a dû faire comme une poche d'air et avec la pluie c'est là où tout est parti.

*Monsieur le maire* : en gros c'est entre 600 et 700 L qui sont partis. Donc les bennes sont là et elles sont remplies. Il y a encore le curage à faire sur 100 mètre linéaire sur le méandre suivant ce que nous a préconisée la police de l'eau. Ensuite nous verrons s'il faut continuer à faire de la dépollution car avec la montée des eaux il y a pu avoir des boulettes de gasoil qui se sont mises sur les berges dans le Riou Tor. Caroline tu avais d'autres questions ? Tu n'es pas dans le même service pas loin ?

*Caroline CHAILLAN* : Non mais je suis informée.

*Monsieur le maire* : avec Mme BOUSIGNOUR nous avons passé des moments au téléphone et on fait des mails. C'est difficile et c'est quelque chose d'incroyable de venir chercher 50 ou 100 L de gasoil et se retrouver avec une pollution de 600L. Je pense qu'ils auraient pu se faire livrer 500L.

*Yvette MIGUEL* : ce n'est pas parti à L'Issole ?

*Monsieur le maire* : ce n'est pas encore parti à L'Issole. Christian PEUGET, je ne sais pas si vous le connaissez c'est l'ancien qui était à l'OFB qui est à la retraite, et qui est aujourd'hui le président de la pêche sur le Haut Verdon. On surveille l'ensemble les frayères du secteur. Comme on a notre zone humide de Château Garnier qui est une frayère exceptionnelle donc lui est toujours présent. Lorsque je l'ai appelé le samedi matin il descendait de l'avion il arrivait de Suède, il m'a dit qu'il allait venir dans la journée. Nous continuons la surveillance, nous

faisons le nécessaire j'ai demandé à madame BOUSIGNOUR si la police de l'eau pouvait passer de temps en temps une fois que le curage sera fait et qu'ils nous donnent les indications. Donc nous en sommes là, maintenant j'attends le retour de l'expert pour qu'il me dise qui paie, qui fait quoi.

Pour ce qui est du hangar du Moustier, on avait fait une demande de subvention l'année dernière pour pouvoir faire le passage devant ce hangar. Il s'avère qu'aujourd'hui tous les intervenants sur les hangars photovoltaïques pour les communes, on n'a strictement rien. J'ai posé la question pour avoir s'il y en a un qui a trouvé une solution pour avoir des subventions ça sera avec plaisir si on veut avoir ce hangar.

On en reparlera bientôt en réunion de travail pour Jean-Luc parce qu'il est sous contrainte et qu'il va falloir qu'il se déplace. Pour l'instant comme on a fait savoir qu'on essayait de trouver une solution pour lui ils n'insistent pas. L'idée s'est de trouver une solution, j'ai rendez-vous chez le notaire on va voir si on peut partir sur un bail, comme demain je vais signer pour autre chose je lui poserais nos questions afin de trouver une solution qui pourrait nous permettre de le garder sur la commune. Nous n'avons eu aucun retour sur notre demande de subvention qui était totalement acceptable parce qu'il s'agissait de FRAT. J'ai donc appelé un des vice-présidents, que je connais, ils sont en restriction budgétaire. Vous verrez tout à l'heure nous l'avons réinscrit au budget pour pouvoir trouver une solution et en début d'année nous referons une demande de subvention pour permettre de faire tout le passage.

Pour les mails des conseillers, j'ai bien reçu vos mails. Didier je ne vais pas l'inscrire maintenant parce que ça fait partie de ce que je viens de dire avant. On en reparlera quand j'aurai la réponse pour être sûr de ce que l'on fait, je ne veux pas mettre Jean-Luc dans les ennuis et je en veux pas non plus que la commune soit l'aisée. On le fera en réunion de travail.

Après j'ai eu le mail de Mica pour ce qui est du budget vous me mettez tous les deux que vous rencontrez des difficultés à comprendre. Je conçois c'est compliqué de comprendre comment fonctionne un budget communal. Entre le budget annexe de l'eau et de l'assainissement, les recettes et les dépenses et comment les inscrire. On n'est pas du tout sur un budget habituel ou si vous avez déjà géré un budget sur une association, sur un travail personnel, ou une entreprise. On n'est pas du tout sur le même format. Pour toutes les questions que vous pourriez avoir, vous venez à la mairie on travaille avec les secrétaires, Christine est toujours prête à venir avec Stéphanie. Je préfère que les gens comprennent, si un jour vous voulez qu'on prenne une journée ou un moment pour faire une réunion complète sur le budget c'est avec plaisir de pouvoir le faire. C'est toujours difficile de voter lorsqu'on ne sait pas de quoi on parle c'est pour ça que j'en reparle aujourd'hui. Mica m'a bien fait la procuration par mail je lui poserai la question sur la dernière phrase qu'il a dit parce que je n'ai pas compris son sens mais ce n'est pas grave je lui en parlerai quand je l'aurai au téléphone.

Sur le Tribunal Administratif de 2019, au moment du vote du budget de 2020 sur le budget 2019, Caroline a émis la demande de procéder à l'annulation des votes du budget. C'était plus sur la forme que sur le fond, derrière le TA a validé en 2023 qu'il annulait les délibérations de 2020 pour 2019.

J'ai posé la question à notre avocat afin de savoir ce que nous faisons, s'il fallait qu'on redélibère ou on ne redélibère pas. Est-ce qu'il fallait faire appel ou pas ? Il m'a dit qu'étant donné qu'on allait voter le quatrième budget, c'est validé et inscrit dans les comptes de la commune depuis 2020.

Le compte de gestion c'est le trésor public et annuler le compte de gestion c'est annuler la surveillance du compte administratif. C'est un contrôle entre l'ordonnateur qui est le maire et

les conseillers et le trésor public qui est le payeur. S'il y a un problème le trésor public nous le dit tout de suite, combien de fois ils nous envoient un mail pour annuler parce que ce n'est pas le bon compte ou ils n'ont pas compris. Au moment du compte administratif ou du compte de gestion, il s'agit de toutes les dépenses qui ont eu lieu dans l'année et qui ont été contrôlées par le payeur qui est le trésorier. Moi je n'ai aucun pouvoir sur le trésorier, nous on fait des dépenses qui doivent être conforme à ce qu'on avait prévu, sinon on fait des modifications d'articles comptables par des DM. Sur le CFU on ne travaille pas sur des lignes comptables mais sur des chapitres, ce qui est plus facile car derrière on a peut-être des moins et des plus mais tant que le chapitre n'est pas négatif c'est bon. Nous avons la chance sur la commune de n'avoir aucun endettement si ce n'est le reste de la STEP du Moustier sur le budget de l'eau. On a essayé de faire en sorte de ne pas augmenter les impôts, la population aujourd'hui, et j'en fais partie, connaît une inflation qui est terrible. Et j'estime qu'aujourd'hui notre budget, on peut le maîtriser tant qu'on le maîtrise, il n'y a aucune raison d'aller augmenter les impôts. On n'est pas dans la peine. Après, on fait attention à ce qu'on dépense, on ne fait pas n'importe quoi et j'essaie d'aller chercher le maximum de subventions. Je n'aime pas dépenser si je suis pas sûr d'avoir l'argent je suis un peu pénible, on me l'a déjà reproché donc tant que je n'ai pas la réponse d'une subvention et que je n'ai pas la réponse que je peux commencer les travaux, je ne le fais pas pour pas perdre la subvention. C'est vrai que ça peut être désagréable, c'est ma façon de faire les choses et ce n'est pas mon budget, c'est l'argent de tous les habitants. Ce n'est pas mon argent donc j'ai toujours travaillé comme ceci. J'ai eu des budgets beaucoup plus importants où j'étais avant, ça dépassait de 14 fois le budget de la commune. Ce n'est pas parce qu'il y a des lignes comptables où on est à l'aise qu'il faut qu'on aille dépenser, ça ne sert à rien. Enfin, sauf s'il y a urgence et comme il arrive des urgences, ne serait-ce que comme on a vu là. Si on est obligé d'avancer, il va falloir trouver une solution. Moi je ne l'ai pas inscrit au budget puisqu'on n'est pas responsable. Donc voilà, je suis peut-être un peu pingre si on peut dire comme ça, mais ce n'est pas mon argent, c'est l'argent de tous les contribuables et je ne suis pas là pour dire « allez, ça va bien ». Aujourd'hui, ça va bien la commune et mes prédécesseurs on fait en sorte que ça se passe bien. Donc il y a aucune raison qu'on fasse autrement. Donc pour le TA, l'avocat m'a dit aujourd'hui il n'y a rien à faire. Nous avons pris acte.

*Caroline CHAILLAN* : Moi j'aimerais préciser une chose, il n'y a pas que la forme il y a du fond aussi.

*Monsieur le maire* : il y a un peu de fond

*Caroline CHAILLAN* : non il y a beaucoup de fond

*Monsieur le maire* : après, derrière, si vous regardez par rapport au TA, je l'ai mis parce que je ne mettrai pour que les habitants puissent le lire. Quand on vote contre le compte de gestion, c'est contre ce que fait le Trésor public. Donc ce n'est pas la commune, c'est le Trésor Public. Je vous l'ai expliqué le compte administratif, c'est la commune, c'est ce qu'on dépense contrôlé par le compte de gestion qui est le trésorier. Donc, si les deux budgets ne sont pas égaux c'est qu'il y a quelque chose quelque part. Si les budgets sont égaux, c'est que les dépenses que la commune a faites sur notre budget communal et le compte administratif correspondre aux comptes de gestion. Quand on vote contre le compte de gestion c'est qu'on vote contre ce que fait le Trésor Public.

Je pense avoir fait le tour, j'ai eu une information aussi, j'ai eu Mme PARODI concernant la STEP du Moustier. On avait fait un premier curage, Mme PARODI passe le 18 avril afin de nous faire une estimation de ce qu'il y a à faire sur le bassin. Vous avez dû voir aussi sur le budget de l'eau et sur les projets de l'ensemble des hameaux de Thorame Basse, il y a aussi un budget prévu pour l'amélioration de la STEP du Moustier. Il y a des choses à faire et j'avais fait inscrire à l'IT04, si vous ne l'avez pas eu je vous le monterai tout à l'heure.

L'idée c'est que on ait le réseau d'eau qui soit le mieux possible qu'on ait plus de fuites. J'ai entendu ce qu'a dit Monsieur Macron, notre président, je poserai la question parce que pour l'instant il a juste dit ça au lac de Serre-Ponçon. Il va falloir qu'on réfléchisse à savoir si on ne peut pas prétendre à faire sur chaque STEP une rétention d'eau pour qu'elle soit utilisée pour l'arrosage par aspersion ou pour la commune pour arroser les fleurs de la commune. Reprendre l'eau qui sort du bassin, bon il y a des règles, il faut que je demande à savoir si on ne peut pas avoir ça sur tous les bassins. Ce qui nous permettrait soit pour les pompiers d'avoir à prendre de l'eau quand ils sont obligés d'aller en pomper quand il n'y en a plus dans les réserves. Et ça peut aussi permettre aux éleveurs qui sont un peu proches de pouvoir faire de l'arrosage par aspersion. Il ne faut pas croire que ce serait un lac, mais au moins on n'utilise pas de l'eau potable. Donc on en parlera, Mica m'avait posé la question, il pensait que c'était fini. Mais non, on a validé le fait de ce qu'on allait faire. Nous attendions le résultat de l'IT04 sur le budget global de Château Garnier et j'attendais la réponse, parce que j'ai eu la sous-préfète, qui m'a validée le fait qu'on aurait les subventions de la DETR 2023-2024. Et que derrière l'Agence de l'eau nous a répondu aussi que c'est validé donc ils attendent notre délibération pour valider les fonds que nous allons avoir. Vous le verrez tout à l'heure, j'en parle maintenant, mais on a 70% d'assuré en subvention. Maintenant, si je peux récupérer plus vite possible ce que nous a annoncé Monsieur Macron, je vais demander à l'IT04 d'avancer plus vite. Pour qu'on est avant 2026, une validation de ce qu'on veut faire sur le secteur, 2026 c'est l'échéance pour le transfert de l'eau et l'assainissement sur la Communauté de communes. Mais on en reparlera en réunion de travail parce que j'étais à la réunion de la Communauté de communes sur tous ces sujets là où on a délibéré. Je vous le dis tout de suite, j'ai voté contre le SCOT, il y a des choses qui sont aberrantes, donc on en reparlera en réunion au travail. Et puis je vous expliquerai pourquoi j'ai voté contre. Je n'étais pas seul. Mais comme il n'y a pas les noms, je préfère vous le dire. Voilà, bon, je n'ai rien oublié ?

*Caroline CHAILLAN* : Pour les mails des conseillers on poursuit sur ce qu'on a demandé ou on attend la fin ?

*Monsieur le maire* : Tu m'as mis des thèmes, on va en parler de quelques-uns moi ce que je souhaiterais c'est que je vais garder le mail et c'est de faire une réunion de travail très prochainement.

*Caroline CHAILLAN* : Ah non, je veux des réponses maintenant, je ne veux pas en réunion de travail puisque je ne peux pas y aller, puisque tu les mets en pleine journée donc je veux les réponses maintenant.

*Monsieur le maire* : moi je ne peux pas te faire de réponses ce ne sont pas des questions, ce sont des thèmes.



*Caroline CHAILLAN* : le parc des gens d'enfants, la question qui a été posée et entre telos quelqu'un a eu le mail de la personne qui m'a interrogée, qu'on n'imagine pas encore que ce soit moi.

*Monsieur le maire* : tu me mets dessus : jeux d'enfants.

*Caroline CHAILLAN* : oui.

*Monsieur le maire* : ce n'est pas une question chez moi.

*Caroline CHAILLAN* : la question qui a été posée c'est : le grillage a-t-il été remplacé et est-ce qu'il est prévu de mettre un portail de fermeture automatique ?

*Monsieur le maire* : on en a parlé en réunion de travail, l'intervention va se faire en avril-mai. Mais ce n'est pas une question, tu me mets « jeux d'enfants », ok.

*Caroline CHAILLAN* : Ce sont des questions que je pose et que je développerai en séance.

*Monsieur le maire* : Donc tous ce que tu m'as donné, ce sont des sujets qui amèneront des questions et on discutera en réunion de travail comme on l'a toujours fait.

*Caroline CHAILLAN* : ben oui c'est une question que je vais poser en séance en développant.

*Monsieur le maire* : tout ce que tu m'as fait c'est ce que j'appellerai des sujets qui amènera des questions et on va en débattre au moment de la réunion de travail. C'est clair, on l'a toujours fait donc il n'y a aucune raison qu'on ne continue pas.

*Caroline CHAILLAN* : moi je veux que ce soit dit en public, je ne veux pas en réunion de travail.

*Monsieur le maire* : je te le dis, j'ai redemandé la fermeture du portillon avec un groom, le portail va être posé et le grillage qui est derrière qui a été coupé va être remplacé. Donc il va faire une nécessaire, mais je lui ai demandé qu'il me fasse un portillon aussi avec un groom plutôt que les gens mettent des coups de pied ou faire passer les gamins sous le grillage. Ils font du sport mais ils ne veulent pas faire le tour.

*Yvette MIGUEL* : il y a un portail quand même.

*Monsieur le maire* : il y a un portail mais il faut faire le tour, ils ont coupé le grillage qui se trouve derrière les buts pour aller chercher le ballon. C'est juste un petit portillon pour qu'il puisse passer, ils ont qu'à pousser et ils se referment avec le groom. Derrière j'ai eu un mail d'une personne du village qui m'a demandé si on pouvait changer les filets qui sont derrière en hauteur. Je lui ai dit qu'on en reparlerait en réunion de travail, on verra combien ça coûte je vais demander à Stéphanie qu'elle demande des devis pour savoir combien ça coûte et si on peut faire la dépense rapidement.

*Florine SENES* : de toute façon le portail accès pompier a été payé, il ne reste plus qu'à le poser.

*Monsieur le maire* : Oui oui, mais là ce dont je parle ce sont les filets qui montent jusqu'en haut pour éviter que ça ne passe pas par-dessus. Ils sont tout déchirés, ils ont leur âge. Donc

on verra, il faut qu'on fasse mesurer par Dominique et que derrière on regarde et on en reparlera pour savoir ce qu'on fait.  
Quel autre thème on avait ?

*Caroline CHAILLAN* : le Café de la Vallée c'était la chaudière.

*Monsieur le maire* : on l'a inscrit au budget, Stéphanie a téléphoné à trois entreprises pour avoir des devis. On a qu'un seul devis pour le moment. C'est celui d'H2O mais j'ai un doute sur la puissance de la chaudière donc on a inscrit au budget une somme qui pourrait nous permettre et on va en reparler en réunion de travail. Aujourd'hui sur le Café de la Vallée on en parle tout à l'heure pour savoir ce qu'on fait sur le montant du loyer pour compenser ce qu'on a pu réaliser sur cette chaudière qui n'a pas tenue, elle n'a que 5 ans.

*Yvette MIGUEL* : qu'est-ce qu'elle a la chaudière ?

*Monsieur le maire* : les techniciens de chez Domusa ont tout démonté, ils ont changé la carte électronique c'est le même problème. Ils ont repris l'ensemble de l'électricité et ils ne trouvent pas.

*Nicole HOGGE* : ils n'ont pas expliqué que le système électrique n'était pas très aux normes ?

*Monsieur le maire* : on a fait reprendre tout le tableau par l'électricien, tout est changé. Moi je ne comprends pas.

*Didier VIAL* : mais qu'est-ce qu'elle fait ? Elle démarre et elle s'arrête ou elle ne démarre pas du tout ?

*Monsieur le maire* : elle ne démarre pas du tout. Ils ont changé la bougie, les contacteurs, quasiment toutes les pièces à l'intérieur, ça ne veut rien faire...

*Florine SENES* : ils pensent à un sabotage quand même

*Monsieur le maire* : au départ ils pensent à un sabotage, donc ils ont repris l'ensemble du réseau électrique de la chaudière en partant du tableau électrique. On a fait le nécessaire avec Nicolas l'électricien pour revoir l'ensemble du tableau pour l'alimentation de la chaudière.

*Yvette MIGUEL* : un sabotage ça ferait quoi parce que du temps de Stéphane elle ne marchait déjà pas. Moi, Stéphane il m'a dit que ça ne marchait pas.

*Florine SENES* : Stéphane dans l'état où il a laissé le Café de la Vallée...

*Monsieur le maire* : Stéphane j'ai de gros doutes, en mars 2022 quand je suis passé la chaudière marchait c'est moi qui suis allé la faire marcher. Je lui avais demandé d'arrêter de changer de fabricant de pellet, ça fait beaucoup de poussière ce qui met en sécurité la machine. Avec Sylvain on y est allé plusieurs fois, on a un œilleton qui permet et s'il y a de la poussière dessus, « PAF » elle se met en rideau. Dans le tiroir, il y a aussi un contacteur qui dit s'il n'est pas bien fermé ou s'il y en a trop, et « PAF » elle se met aussi en rideau. J'y suis allé, un dimanche, j'ai fait le nécessaire, j'ai tout nettoyé, le tiroir, le contacteur et elle a démarré. Je ne suis pas un technicien de la chaudière DOMUSA.

*Florine SENES* : d'autant plus qu'il ne s'est jamais manifesté à la mairie pour dire qu'elle ne marchait pas. Entre ce qu'on dit et ce qui se passe en vrai il y a une différence.

*Yvette MIGUEL* : je pense qu'il doit y avoir un suivi quand même de la mairie par rapport à ça. Donc il faut aller voir le gérant, il faut discuter avec lui, voir ce qui va, ce qui ne va pas.

*Monsieur le maire* : c'est ce qu'on fait.

*Florine SENES* : et d'autant plus qu'il nous appelle régulièrement, les techniciens on les a vu à plusieurs reprises, je me suis déplacée, c'est moi qui ai fait faire le devis par H2O. On est quand même assez disponible.

*Yvette MIGUEL* : on va changer la chaudière alors là ?

*Monsieur le maire* : on n'a pas le choix.

*Florine SENES* : ben oui sinon il n'y aura pas de chauffage.

*Yvette MIGUEL* : ah ben dis donc, et ça coûte combien ça ?

*Monsieur le maire* : 21 000 euros.

*Florine SENES* : à savoir que le type de chaudière qui a été installée c'est la plus mauvaise marque de toutes les chaudières qui puissent exister. C'est ce que tout le monde nous a dit et tous les intervenants qui sont intervenues sur la chaudière. Cette marque-là, Domusa, était la plus défectueuse et beaucoup refusaient de faire l'entretien d'ailleurs.

*Yvette MIGUEL* : il faut qu'il y ait un service après-vente alors.

*Monsieur le maire* : on va faire le nécessaire, j'ai appelé DOMUSA sur Valence qui est le point sur le secteur sud est pour DOMUSA, il m'a dit on a que des problèmes je pense qu'on va arrêter. Il va falloir qu'on se retourne contre DOMUSA ça fait que 5 ans.

*Yvette MIGUEL* : elle a que 5 ans la chaudière ?

*Monsieur le maire* : ben oui, je me souviens on travaillait avec Sylvain pour le changement et on essayait de trouver une qui marche bien et on a eu des problèmes pratiquement aussitôt. Celui qui nous l'a posée nous a dit « j'en ai marre de ta chaudière, je ne veux plus m'en occuper ». Après derrière il faut trouver des gens qui veulent venir, là c'est un nouveau qui s'est installé à Manosque. Il est agréé par DOMUSA pour faire l'entretien et tout ce qui est réparation, ils sont déjà venus 3 ou 4 fois. Donc on l'a inscrit au budget et on va essayer de trouver une solution pour que l'hiver prochain ils aient quelque chose qui fonctionne. Bon est-ce que tu avais autre chose Caroline ?

*Caroline CHAILLAN* : oui, l'éclairage public à la Batie, cela a été rectifié mais ça s'allumait à 16h30 de l'après-midi.

*Monsieur le maire* : j'ai demandé à Dominique d'aller voir.

*Caroline CHAILLAN* : il n'y a pas moyen de mettre un détecteur de luminosité ?

*Monsieur le maire* : il y est le détecteur de luminosité, le problème c'est qu'il y a aussi un programmeur. Je vais aller faire le tour avec Dominique afin de voir si on n'a pas des compteurs Linky sur l'éclairage public. J'ai appelé le responsable d'Enedis qui m'a dit qu'avec les compteurs Linky on n'a pas besoin d'avoir d'horloge astronomique. Avec le compteur liquide, vous pouvez gérer l'éclairage public avec les horaires, l'heure à laquelle vous voulez que ça s'éteigne même la nuit. Imaginons que l'on veut éteindre à 23h00, on programme le compteur Linky qui est pour l'éclairage publique à 23h00, l'éclairage s'éteint. Vous voulez la rallumer à 06h00, vous programmez comme vous voulez.

*Yvette MIGUEL* : en plein jour quand on arrive et qu'on voit la lumière au prix de l'électricité...

*Monsieur le maire* : le problème sur Château Garnier, ce sont les plombs qui ont sauté dans le transformateur, juste à côté de chez Jean-Luc, ce qui nous a fait griller tout l'électricité à l'intérieur du tableau. Donc après on est obligé de faire la réparation, mais il faut d'abord qu'Enedis vienne et après on travaille à la main. J'avais demandé à Dominique de passer, allumer, éteindre le matin, allumer, éteindre le matin. J'ai demandé à l'électricien l'année dernière de poser un minuteur, une petite horloge. Et apparemment l'horloge ne se met pas à l'heure, il faut aller la remettre à l'heure manuellement, elle se décote.

*Florine SENES* : elle se décale oui.

*Monsieur le maire* : on va voir s'il n'y a pas une autre solution que l'employé communal qui passe tous les soirs pour allumer, éteindre et rallumer. C'est vrai que c'est pénible quand tu arrives et que tu vois la lumière allumée, il est 14 h, tout est allumé. Est-ce qu'ils sont en train de faire vérifier les ampoules ou pas. Ça arrive quelque fois, ça m'ait arrivé une fois j'appelle Dominique il y a un problème ? Il me dit non est en train d'allumer pour voir qu'elles ampoules sont grillées.

Tu avais une autre question Caroline ?

*Caroline CHAILLAN* : oui, le bâtiment de l'école à Château Garnier qui inquiète pas mal de personnes.

*Monsieur le maire* : quel bâtiment ?

*Caroline CHAILLAN* : l'ancienne école de Château Garnier, le devenir de l'école de Château Garnier.

*Monsieur le maire* : nous avons fait une demande de subvention, on ne l'a pas eu d'ailleurs nous n'avons même pas eu de réponse. On a été obligé de téléphoner à la région pour savoir ce qui en était, la personne nous a dit vous n'avez pas de réponse c'est que vous n'avez pas la subvention.

Quand on a fait la demande de subvention, Caroline nous avait fait la remarque, on a refait une délibération pour modifier le montant. Quand je l'ai présenté, la personne me dit, si vous présentez avec un montant que de 200 000 euros ça ne passera pas, passez à 250 000 euros donc j'ai refait une délibération pour qu'on trouve un chiffre à 250 000 euros. Elle me dit c'est parfait, on l'envoie normalement c'est bon. « Le normalement c'est bon », on n'a rien eu. Donc

Château Garnier, là il y a toute la toiture à refaire. Moi ce que je souhaiterais c'est pouvoir faire des locations parce qu'on a des demandes. Et ça pourrait permettre de faire au moins deux logements supplémentaires. En plus de celui de madame PELESTOR. Donc on en reparlera savoir si on refait une demande de subvention. Sur qu'elle subvention est-ce qu'on fait la DSIL, c'est mort. Parce qu'on nous a dit ça ne prendra pas, il faudrait 4 millions d'euros pour pouvoir faire une subvention DSIL.

La DETR il n'y a rien qui rentre dedans. Est-ce que toi tu as des possibilités Caroline de regarder s'il y a des appels à projets qui pourraient rentrer dans le cadre des réfections de bâtiments communaux ?

*Caroline CHAILLAN* : La DETR, il y a eu des subventions pour les réfections des bâtiments.

*Monsieur le maire* : On l'a passé sur la DSIL parce qu'on avait déjà une demande pour autre chose.

*Caroline CHAILLAN* : DSIL je t'avais dit que tu n'aurais rien du tout puisque c'est réservé aux grandes agglomérations

*Monsieur le maire* : ce n'est pas ce qu'on nous avait dit à la préfecture, c'est pour ça qu'on l'a fait passer comme ça car sur la DETR on avait d'autres sujets.

*Nicole HOGGE* : et les subventions de cœur de bourg ça ne marchera pas non plus parce qu'on est une commune c'est seulement pour les propriétaires.

*Monsieur le maire* : et les cœurs de bourgs j'ai discuté avec le maire de Castellane, qui sont en cœur de Bourg, il pense qu'il va sortir du programme parce que la première rénovation qu'ils ont fait de bâtiment coûte horriblement cher. Ça revient maintenant à 6 000 euros du m<sup>2</sup>, le bâtiment refait. Il se demande comment derrière il va pouvoir faire de la location ou de la vente. Nicole m'a représentée l'autre jour au SCOT car ils allaient parler des cœurs de Bourgs de village, on nous a dit il faut choisir. Mais je choisis entre qui Thorame Basse ? Le Moustier ? Château Garnier ? La Batie ? Et il fallait impérativement faire des traits. Elle m'appelle pendant la réunion, j'avais appelé la semaine d'avant en disant que je ne voulais pas faire un choix sur une partie de la commune, je veux que les habitants qui pourraient en bénéficier sur Château ou sur la Batie ou sur La Valette ou le Moustier puissent en bénéficier. Nicole me dit qu'ils veulent un choix sur les maisons, un trait autour des maisons. Vous comprenez pourquoi après derrière je n'ai pas voté pour le SCOT puisque ça rentre dans le SCOT.

*Nicole HOGGE* : je suis sortie de cette réunion complètement écoeurée

*Monsieur le maire* : comment je peux faire un choix ? On me dit oui, mais tu as le café de la Vallée c'est un commerce. Je dis oui mais à Château Garnier aussi j'ai un commerce, j'ai la miellerie, j'ai un artisan, j'ai la scierie. Sur le Moustier j'ai une agricultrice qui fait du fromage, sur la Batie j'ai des gens qui font du miel. Je dois choisir ? Je fais comment dites-moi ? Avec leur truc on va se retrouver avec des maisons qu'on ne va pas pouvoir rénover et avec la nouvelle loi F et G si c'est une résidence principale, ils ne pourront plus vendre. Qui va pouvoir faire une rénovation ? Par contre, la résidence secondaire, on pourra continuer à faire de location saisonnière. Et vous voulez nous dire que vous faites cœur de village pour faire revivre le village ? Mais nous, on a 62% de bâtiments dans la commune qui sont des résidences secondaires. On continue puisque vous ne voulez pas de résidence secondaire, là

les gens vont acheter pour faire des résidences secondaires. C'est une aberration. Enfin bon, derrière quand on voit le bureau d'études a changé. Ils trouvaient l'autre n'était pas bien, donc ils en ont pris un qui arrivent d'Aix en Provence. Donc lui il travaille comme à Marseille et à Aix. Mais c'est pareil hein, on n'est pas loin...

Je me suis fait engueuler par le président et le vice-président en charge du SCOT mais je n'en ai rien à faire. Je pense à la commune et derrière qui va pouvoir faire une rénovation des bâtiments que nous avons dans les rues derrière ou qui n'ont aucune visibilité sur le soleil. Et vous savez mieux que moi quand on est dans les vieilles bâtisses, c'est compliqué de chauffer et ça coûte une fortune quand il faut faire de l'isolation, de mettre des fenêtres à double vitrage.

*Nicole HOGGE* : parce que les murs en pierre, ils sont froids, ils sont froids c'est tout.

*Monsieur le maire* : après il faudrait faire de l'isolation par l'extérieur mais quand vous êtes en cœur de village, vous avez une façade peut-être voire deux, si vous êtes sur deux rues. Et à côté vous avez des voisins qui sont en résidence secondaire il n'y a pas de chauffage. Donc, quand toutes les maisons sont habitées en permanence en résidence principale, tout le monde se chauffe et les murs restent avec une certaine chaleur et restituent. Mais si vous avez tout fermé, vous avez l'humidité qui rentre et encore nous on a la chance, on a un taux d'humidité qui est très bas, mais si vous êtes dans une région comme les Ardennes, l'humidité, je peux vous dire si vous ne chauffez pas, vous n'êtes pas prêt de chauffer votre maison. Très bien, voilà, c'était mon sentiment, Nicole y est allée elle m'a dit qu'elle était écœurée de ce qu'ils sont en train de faire.

*Nicole HOGGE* : il y a quand même deux zones : une à Thorame et une à Château Garnier au centre.

*Monsieur le maire* : et si vous habitez en dehors du trait, vous n'y avez pas le droit.

*Florine SENES* : de toute façon c'est un projet où il va falloir qu'on se pose tous ensemble et qu'on voit ce qu'on peut faire par rapport à l'école de Château Garnier.

*Monsieur le maire* : je reviens sur le SCOT et pour Château il va falloir faire une réunion voir ce qu'on peut faire, comment on peut s'orienter, sur quoi et c'est pour ça que j'ai demandé à Caroline si elle avait des infos plus importantes que les nôtres. Qu'on n'arrive pas toujours à avoir sur des appels à projets, sur des possibilités de récupérer de l'argent.

*Yvette MIGUEL* : au niveau de l'assurance on n'a rien eu ?

*Monsieur le maire* : oui, 2 500 euros pour le toit. Qu'est-ce que je fais j'achète quatre tôles et je fais poser ?

*Nicole HOGGE* : il y avait eu un dégât des eaux ?

*Monsieur le maire* : non, il y a eu la tempête qui avait enlevé la toiture du haut. Donc j'avais demandé à Rémi de reposer pour que ça évite de rentrer. On a fait une expertise, comme le bâtiment est ancien et que la toiture est ancienne ils n'ont pas voulu donner plus de 2500 euros. Ça n'a même pas payé les tôles de Rémi.

*Yvette MIGUEL* : pourquoi elle se décollent tout le temps ces tôles ?

*Monsieur le maire* : parce que dessous il n'y a rien, sur le faitage sur le mur derrière il n'a que des pierres. Il faudrait pouvoir poser des poutres, insérer dans les murs et les murs sont en train de se fissurer. Donc l'architecte nous a dit qu'il faut qu'on ceinture sur chaque semelle tous les murs pour ne pas que ça s'écarte. Et il n'y a rien eu de fait dans ce bâtiment à part chez Doro qui pour une part c'est elle qui a payé.

*Caroline CHAILLAN* : donc on est bien d'accord pour le moment il n'est pas question de démolir le bâtiment comme certain en ont l'idée ?

*Monsieur le maire* : ah non je n'ai jamais eu l'idée de le démolir.

*Caroline CHAILLAN* : je l'ai entendu en réunion de travail.

*Florine SENES* : oui c'est moi qui l'avais dit, j'ai parlé de budget pour savoir si ça ne coutait pas moins chère de démolir et de repartir sur du neuf plutôt que repartir sur de l'ancien et de rénover. C'est la seule chose que j'ai émis, et j'ai parlé de sécurité aussi.

*Caroline CHAILLAN* : il faut d'abord le démontrer.

*Florine SENES* : je ne suis pas maçon.

*Monsieur le maire* : je sais que les gens l'ont à cœur parce que c'est l'ancienne école de Château. Je suis plutôt partant pour une rénovation et trouver une solution provisoire pour Doro quand on fera les travaux.

*Yvette MIGUEL* : à la Batie c'est ce qui s'est passé, le bâtiment était obsolète donc on a tout descendu et on a tout remonté.

*Florine SENES* : c'est souvent le sujet qui ressort, la sécurité de la personne qui habite dedans, si c'est pour rénover sur de l'ancien et que ça nous coûte énormément d'argent il faut peut-être partir sur un bâtiment neuf et propre. A voir.

*Monsieur le maire* : c'est la raison pour laquelle je demande à Caroline si elle a des informations sur des appels à projets pour de la rénovation et remettre aux normes parce qu'aujourd'hui on est obligé de le faire.

L'idée de l'architecte c'était de remonter les murs, de faire la ceinture pour avoir au faitage, pour avoir un mur un peu plus haut, pour avoir une hauteur suffisante pour faire de l'isolation complète sur le toit et puis faire de l'isolation complète extérieure et intérieure avec une chape complètement nouvelle.

*Caroline CHAILLAN* : la seule différence c'est qu'on a demandé une subvention pour de l'isolation et on est parti sur des travaux sur l'infrastructure et des terrasses c'est normal qu'au bout d'un moment ça ne puisse plus passer.

*Monsieur le maire* : au moment où on a demandé la subvention, on avait que des subventions sur l'isolation. Je n'avais pas le choix il fallait faire quelque chose et rapidement, à chaque fois on a les appels à projets et il faut répondre quasiment 15 jours après. C'est pour ça que je pose la question à Caroline si elle a des informations plus rapides puisqu'elles

travaillent sur la préfecture. On a la chance d'avoir quelqu'un qui est sur place, peut-être qui est plus à même d'avoir l'information immédiatement, voire en amont.

*Yvette MIGUEL* : au niveau de la Communauté de la commune, ils ne peuvent pas nous aider ?

*Monsieur le maire* : La seule chose qu'on a par rapport à la Communauté de communes, c'est un fonds de concours, on peut demander 20 000 euros. Mais un fond de concours il faut le rembourser.

*Yvette MIGUEL* : il y a quand même plein de petits villages comme nous.

*Monsieur le maire* : on est 41 communes, à part à part Saint-André, Castellane, Allos, Annot et Entrevaux on est nous dans le même cas. Et puis il y a des communes pires que la nôtre, parce que j'en connais qui ne sont pas si loin et qui ne peuvent rien faire qui sont déjà endettées. Donc beaucoup de discours, beaucoup de choses mais on n'a rien à la fin.

*Yvette MIGUEL* : on est voué à mourir.

*Monsieur le maire* : tu sais quand je vois ce qui ce qu'ils sont en train de nous faire. Le PLUI on va être obligé de se copier sur le SCOT. Ça veut dire en gros, on a eu délibération pendant les réunions de SCOT, il était prévu que pour toutes les communes, c'était 15% des nouvelles habitations. La loi est intervenue on a plus de 5%. J'ai voulu relancer en 2016 le PLU, on m'a dit non, surtout pas, tu vas dépenser 30 000 à 40 000 euros pour rien, il va y avoir le PLUI. Au sous-préfet de l'époque, je pose la question qu'est-ce que je fais, un PLU, une carte communale ? Il me dit ne faites rien ça va tout passer pour le PLUI et on aura mis 30 000 euros à la poubelle. Sauf qu'aujourd'hui on n'a rien du tout, et on attend le PLUI. La CommComm aujourd'hui, je finis par me poser la question, à quoi elle nous sert ?

*Geneviève POUUNET* : est-ce qu'on peut en sortir ? Il a trop de dettes qui devraient continuer à être réglées.

*Monsieur le maire* : aujourd'hui on arrive à combler les dettes, mais c'est lent. Le dernier projet c'est le transfert de la compétence eau et assainissement à la Communauté de communes. J'ai annoncé la couleur de mon temps, qu'on avait à dépenser sur la commune c'est 6 200 000 euros. J'ai dit, c'est simple, je fais un prêt aujourd'hui et c'est vous qui aurez le prêt. Je fais ce que j'ai envie de faire sur la commune, ce n'est pas à vous de me dire ce que j'ai à faire sur ma commune. Et puis derrière, j'ai dit que je souhaiterais conserver la gestion, voir si on peut faire un SIVU avec les communes voisines. J'ai déjà contacté 2 ou 3 communes qui ne veulent pas rentrer, ni sur Saint André ni sur le Haut Verdon. Donc là le sénateur nous a envoyé un courrier en disant qu'il a fait remonter, je lui ai dit que je le rencontrerai parce que je voulais des informations précises. Ça était validé au Sénat, il faut qu'il passe maintenant au Parlement. L'idée, c'est que, à l'intérieur des communautés de communes, on pourra créer des SIVU. La Communauté de communes aujourd'hui, qu'est-ce qu'elle dit ? Vous avez déjà le SIVU du Haut Verdon, vous avez le SIVU sur le côté de l'Asse, vous avez aussi le SIVU sur le Annot - Entrevaux. Il faudra se raccrocher à celui que vous voulez, mais moi je ne suis pas d'accord. Je vais me retrouver avec une seule voix et c'est moi qui aura la charge la plus la plus importante. Alors déjà j'ai entendu les maires dirent que Thorame Basse ils ont 6 000 000 d'euros, on n'en veut pas. Si vous n'en voulez pas, moi je



fais mon SIVU, si je suis tout seul, ça m'arrange. Je maîtrise le budget et si on rentre là-haut, on va multiplier par deux nos coûts, ça va arranger les communes d'Allos et les plus grosses communes à qui ça coûte plus cher. Je n'ai plus qu'une voix dans le SIVU et ça veut dire que tu n'as pas de voix sur ce qui va se passer et on t'imposera le coût et on t'imposera ce qu'on veut faire. Je ne veux pas de mécanisation. On comprend facilement quand en coupant l'est, ouest, sud et nord avec des SIVU et bien tu as les grosses communes qui ont aujourd'hui des contrats Véolia ou je ne sais pas chez qui, et ça leur coûte une fortune. Et puis comme il va falloir lisser le coût et ben derrière toutes les petites communes, on va se retrouver avec un coût énorme. Et ça, moi, ça m'exaspère. J'ai vu déjà avec le maire de Lambrousse, j'ai vu avec le maire de Moriez qui dit moi j'ai ma STEP, j'ai discuté avec le maire d'Allons qui a lui aussi des STEP. On va voir, on va regarder pour un SIVU à nous quatre.

*Nicole HOGGE* : et Thorame Haute ?

*Monsieur le maire* : Thorame Haute est sur le SIVU du haut Verdon il a un traitement mécanique comme le SIVU de Beauvezer. C'est un traitement mécanique avec des moteurs électriques et des disques posés sur des axes qui sont des axes sur roulements à billes qui tournent jour et nuit. Ces disques doivent être échanger tous les 5 ans, ça coûte pas loin de 15 000 euros d'accord. Ils ont été obligés, parce que le traitement n'est pas suffisant, de créer une STEP y a 3 ans où l'eau sort de la station pour rentrer dans un système pour qu'elle soit encore traitée par les roseaux. On est complètement externe, mais pourquoi je rentrerais dans le SIVU du Haut Verdon alors que j'ai aucuns tuyaux qui arrive de Colmars. Aujourd'hui vous avez Colmars, Villars Colmars, Beauvezer qui rentrent dans le traitement du SIVU du Haut Verdon. Vous voulez poser une question ?

*Geneviève POUGNET* : oui, simplement pour mieux comprendre. Vous dites que la ComCom refuserait un nouveau SIVU ?

*Monsieur le maire* : elle ne refuse pas. C'est ouvert, elle nous a laissée entendre.

*Geneviève POUGNET* : elle vous a dit que vous seriez mieux avec d'autres SIVU.

*Monsieur le maire* : alors ce n'est pas ça, c'est qu'aujourd'hui dans leur esprit à eux, ceux qui sont là-haut, ce sont de grosses communes et c'est eux qui ont plus de pouvoir à la communauté de Communes. Comme il existe 6 SIVU du Haut Verdon, ils ne veulent pas en créer de nouveaux.

*Geneviève POUGNET* : ça, je comprends, mais est-ce qu'ils peuvent s'opposer à la création de notre SIVU.

*Monsieur le maire* : ce n'est pas eux, c'est le préfet. Mais vous savez comme moi, quand vous allez voir le préfet, si vous êtes le président de la Communauté de communes, je ne suis pas invité à aller écouter ce qu'ils sont en train de se dire. Donc après derrière, c'est d'abord leur projet en fonction de ce dont ils ont envie pour pouvoir faire quelque chose, ils ne sont pas dans une démarche de collectivité, ils sont sur une démarche d'intérêt personnel sur la collectivité pour faire passer le projet de la collectivité en disant que ça sera mieux. Je suis un peu critique, mais j'ai été un peu éloigné, mais je suis toujours en réunion, je fais des visio, je suis toujours avec la Comcom et derrière il y a des moments, comme j'ai un peu plus de recul, où je ne suis pas complètement dedans tout le temps et là ça commence à me gonfler.

*Nicole HOGGE* : parce qu'en plus moi j'ai remarqué que même si, dans les réunions ComCom, on donne son avis ils n'en ont rien à faire Ils font bien comme ils veulent. Ce sont des réunions de travail on ne décide de rien. Ils ne respectent pas le désir de tous ceux qui travaille. Je pense aux déchets, par exemple, on décide de truc tout le monde est d'accord et on revient la fois d'après et c'est complètement différent.

*Yvette MIGUEL* : les 39 communes, qui n'ont pas beaucoup d'habitants comme nous. Vous ne pouvez pas vous réunir et faire quelque chose ?

*Monsieur le maire* : ça part d'une bonne intention.

*Yvette MIGUEL* : l'union fait la force non ?

*Monsieur le maire* : Oui, quand tout le monde a un avis qui peut-être un avis. Aujourd'hui sur une grande partie des maires, je ne les critique pas ils n'ont pas obligatoirement toutes les compétences nécessaires pour pouvoir faire ce qu'ils ont à faire dans leur village. Et je ne critique pas, ce n'est pas facile, c'est quand vous commencez ce n'est pas simple, même pour les anciens ce n'est pas évident de comprendre tout et de savoir pourquoi la Comcom fait ce qu'elle fait ? Comment on fait ? Si, ils vont dans une réunion où ils n'ont jamais été, je peux dire que le temps que tu comprends... Et la difficulté qu'on a ce que je voulais dire sur certain maire, il y en a certaines qui ne comprennent strictement rien. Donc quand ils vont à la comcom, ils votent oui, oui, oui, hop au revoir et ils ne sont jamais aux réunions.

*Geneviève POUINET* : c'était déjà le problème avec la ComCom que nous avons ici, pendant des années, j'ai tendance à un peu trop parler, je disais que si les communes de Colmars à Thorame-Basse ne parlaient que d'une seule voix, Allos n'aurait pas pu faire tout ce qu'elle voulait. C'est une critique sans en être une parce qu'Allos donne des emplois mais en même temps nous avons payés tout le temps pour Allos, pour une commune comme la nôtre pour qui ça ne rapportait rien. Et le problème n'est pas nouveau parce qu'avec la nouvelle Communauté de communes il est amplifié. Est-ce qu'il y a des compétences qu'on pourrait ne pas donner. Je ne suis pas trop la ComCom mais je trouve qu'on donne de plus en plus de compétences aux ComCom, ce qui veut dire que de plus en plus le maire n'a pas plus son mot à dire, à part oui et amen.

*Monsieur le maire* : la loi Notre a fait en sorte que beaucoup de compétences communales partent à la Communauté de communes. Maintenant, on a un collectif, je dirais des communes par rapport à l'eau et l'assainissement. On a la chance d'avoir une Communauté de communes avec de très petites communes. Ce qui fait qu'on arrive, parce qu'ils ont fait un calcul d'apothicaire, pour si tel nombre de communes qui représentaient je sais plus combien d'habitants, ils faisaient le pourcentage, pouvaient ne pas accepter tout de suite le transfert de l'eau et l'assainissement. On fait des réunions, l'autre jour j'appelle le président et je lui dis il y a un truc que je voudrais savoir avant qu'on passe à 2026 je ne veux pas qu'on recommence ce qu'on a fait avec la fusion des COM COM. C'est-à-dire que tout le monde a gardé son petit pré carré, personne n'a discuté ensemble. Après nous sur le Haut Verdon on s'est fait ramasser en disant que vous avez un budget qui représentait 8 000 000 d'euros sur le budget de la Communauté de communes et y avait des communes qui sont un peu plus grosses, que je n'inciterais pas, qui étaient déficitaires avec 200 000 euros.

Là, je lui ai dit maintenant ce que je veux c'est qu'on travaille tous les choses, qu'on travaille en amont. On est en 2023, il y a 2024, 2025 et janvier 2026, c'est le transfert. Je voudrais savoir combien paye chaque commune, combien ceux qui sont sur des contrats Veolia, ceux qui sont en régie et qu'on connaisse le prix de chacun en assainissement et quel assainissement ils ont ? Ah oui mais non mais on ne peut pas demander parce que là c'est une compétence communale. La Communauté de Communes, c'est bien une communauté des communes, ce sont bien les communes qui créent la Communauté. Maintenant moi ce que je veux, c'est qu'on laisse tous les éléments pour qu'on prenne une décision et on en parle on fait des réunions de travail rien que sur l'eau et l'assainissement. Alors oui mais non, tu comprends, ce n'est pas facile je on n'arrivera pas à voir. Bref, voilà où on en est moi ce que je veux c'est gérer mon budget, gérer le coût et gérer ce que je fais sur ma commune.

On va arrêter le débat parce qu'il faut qu'on avance.

*Caroline CHAILLAN* : juste pour rajouter un point quand vous avez fait le compte rendu sur la réunion à Barrême sur le transfert d'eau et assainissement c'est vrai que la Communauté de Communes milite pour refaire des grosses patates pour se caler sur les anciens cantons. Effectivement sur une solution intermédiaire, c'est cette histoire de SIVU ou si on se regroupe avant de tout transférer à la Communauté de communes. Donc voilà, ça c'était l'idée de la CC qui se passe et ne marchera pas parce que personne n'est d'accord.

*Florine SENES* : mais là il parle de syndicats.

*Caroline CHAILLAN* : c'est ça, en fait ils veulent faciliter, ils veulent faire le gros travail en amont.

*Monsieur le maire* : tu as aussi résumé ce qui se passe.

*Yvette MIGUEL* : au niveau du conseil communautaire, est-ce que nous en tant que citoyen on peut y aller ?

*Monsieur le maire* : le Conseil communautaire, c'est comme un conseil municipal s'est ouvert à tous les citoyens.

*Yvette MIGUEL* : comment savoir ?

*Monsieur le maire* : c'est toujours affiché. Et vous pouvez aller sur le site ou si vous avez IntraMuros, nous on le fait passer à chaque fois. Donc, vous pouvez aller sur le site de la Communauté de communes, vous avez toutes les délibérations, tous les échanges. Caroline a résumé vous avez tous eu le compte-rendu de la dernier sur l'eau et l'assainissement, donc vous voyez bien la mécanique. Je voulais en parler parce que c'est cette mécanique n'est pas toujours facile à comprendre quand elle est expliquée avec leur façon à eux. Donc bon, voilà, allez on va reprendre le court. Merci des échanges, je vous ai donné la parole.

Nous avons eu le décès de monsieur TRIANTAFYLIDES, je vous donne le contexte, il m'appelle il me dit « Bonjour Monsieur BICHON, on va faire enterrer notre père à Thorame Basse. Oui, mais vous êtes où ? On est sur la route avec le corps. »

Excusez-moi, mais vos parents ont une résidence secondaire, ils se sont enlevés de la liste pour voter et ils sont rattachés à côté de Valence. Ils ne sont pas morts sur la commune, il est hors

de question avec notre convention qu'il vienne se faire enterrer. Oui mais on fait comment parce qu'on arrive à Barrême. Je lui dis, mais vous vous débrouillez ce n'est pas mon problème. Donc ils ont appelé les Pompes funèbres de Saint-André, qui m'appelle, il me dit comment on fait ? Je ne sais même pas où il y a un terrain, on a regardé avec Christine, il y avait un terrain pleine terre, il voulait un cadeau pour 5. Je lui ai dit moi je ne vous autorise pas un caveau pour 5. Oui, mais on a un bout de terrain.

Oui mais on ne va pas creuser. Donc il m'écrit, ils m'ont engueulé comme quoi ça coûte cher de mettre le corps au frais. Moi ce n'est pas mon problème, sinon je vous le mets dans le caveau communal et ça coûte, dans la convention 500 euros. Et si au bout de 6 mois ce n'est pas fait vous récupérez le corps. Ils m'ont écrit avec recommander accusé de réception, comme quoi ils voulaient un caveau pour 4 places, j'ai dit non que ce serait 2,5m<sup>2</sup> pour deux personnes.

Après ils voulaient se mettre dans le caveau de madame et monsieur ANCEAU, mais je leur ai demandé s'ils étaient d'accord ? Voilà l'histoire donc ce qui fait que j'ai pris une décision parce que ça fait partie des capacités du maire, mais j'ai limité à deux personnes sur 2,5m<sup>2</sup>.

Le procès-verbal vous l'avez tous lu, est-ce qu'il y a des remarques. Donc nous allons au vote :

Approbation du Procès-verbal de la séance du 9 janvier 2023

**VOTE :**

**Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/\*(procuration)**

| Bruno BICHON | Monique JANIN | Florine SENES | * Florence FOURNEAU | Nicole HOGGE | Caroline CHAILLAN | * Micaël REBOUL | Didier VIAL |
|--------------|---------------|---------------|---------------------|--------------|-------------------|-----------------|-------------|
| P            | P             | P             | P                   | P            | A                 | A               | P           |

Adopté à la majorité

**Affaires qui seront soumises à délibération :**

## PRESENTATION DES INDEMNITES DES ELUS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales impose désormais aux communes la réalisation d'un document établissant « un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. »

Quelques observations concernant cet état :

- il mentionne les sommes effectivement perçues sur l'année ;
- il distingue ces sommes par nature : indemnités de fonction, remboursements de frais ;
- les montants qui y figurent sont exprimés en euros et en brut ;
- il est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget ;
- Cet état récapitulatif a donc une valeur purement informative : il ne constitue pas un élément du budget
- il n'est pas soumis à l'obligation de transmission dans le cadre du contrôle de légalité.

Dans un souci de transparence, monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte de cet état en séance publique.

Nom de la commune : THORAME-BASSE

Année 2022

| Nom et Prénom de l'Élu,<br>fonction     | Indemnités perçues au titre du mandat concerné |  |                       |
|---|--|--|-----------------------|
|   | Indemnités de<br>fonction perçues              | Remboursement de frais<br>(kilométrique, repas.....) | Avantage en<br>nature |
| Bruno BICHON, Maire                     | 12 109,86 €                                    | néant  | néant                 |
| Monique JANIN, 1ère adjointe            | 4 701,48 €                                     | néant  | néant                 |
| Florine SENES, 2ème adjointe            | 4 701,48 €                                     | néant  | néant                 |
| Florence FOURNEAU, 3ème<br>adjointe     | 4 701,48 €                                     | néant  | néant                 |
| Nicole HOGGE, conseillère<br>municipale | néant  | 159,36 €   | néant                 |

Le Conseil Municipal,

**PREND ACTE** de l'état présentant l'ensemble des indemnités des élus au titre de l'année 2022.

### VOTE :

Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/\*(procuration)

|              |               |               |                     |              |                   |                 |             |
|--------------|---------------|---------------|---------------------|--------------|-------------------|-----------------|-------------|
| Bruno BICHON | Monique JANIN | Florine SENES | * Florence FOURNEAU | Nicole HOGGE | Caroline CHAILLAN | * Micaël REBOUL | Didier VIAL |
| P            | P             | P             | P                   | P            | A                 | A               | P           |

Adopté à la majorité

### APPROBATION DU CFU COMMUNE

*Monsieur le maire* : pour l'approbation du compte financier unique qui suit il faut que les conseillers élisent un président pour que je puisse sortir au moment du vote.

*Nicole HOGGE* : on doit voter un conseiller ?

*Monsieur le maire* : les conseillers doivent élire une personne

*Nicole HOGGE* : cette personne elle se présente ou pas ?

*Monsieur le maire* : de préférence, elle se présente.

*Nicole HOGGE* : qui se présente ?

*Monsieur le maire* : à la ComCom, j'y étais lundi, le président a demandé à celui qui avait fait l'année d'avant. Sinon tout le monde se regarde en chien de faillance et ça n'avance pas.

*Nicole HOGGE* : je ne me présente pas, je suis nulle en chiffres

*Didier VIAL* : moi non plus

*Nicole HOGGE* : donc il en reste combien, trois. Veux-tu te présenter Caroline ?

*Caroline CHAILLAN* : non

*Nicole HOGGE* : il en reste deux. Tu te présentes Monique ? Je pense que tu es la plus à même à le faire, vu ton ancien métier c'est bien.

*Monsieur le maire* : tout le monde est d'accord ? Donc Monique sera la présidente au moment du vote. Est-ce que vous voulez que je sorte à chaque fois ou je vous présente les deux CFU et que je sorte qu'une seule fois ?

*Florine SENES* : tu présentes les deux si ça ne pose pas de soucis

*Monsieur le maire* : j'attends la réponse de tous, est-ce que vous êtes ou pas ? Caroline ?

*Caroline CHAILLAN* : oui

*Didier Vial* : oui

Le I de l'article 242 de la loi de finances de 2019 dispose que le "compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents".

Le budget général de l'exercice 2022 pour lequel le Compte Financier Unique vous est soumis par Monsieur le Maire s'est exécuté du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour les opérations de la Section d'investissement et de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

| Libellé                   | Investissement      |                      | Fonctionnement      |                      | Ensemble            |                      |
|---------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
|                           | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés        |                     | 136 564.69           |                     | 375 246.58           |                     | 511 811.27           |
| Opérations exercice       | 92 874.95           | 131 229.55           | 345 893.87          | 412 246.64           | 438 768.82          | 543 476.19           |
| <b>Total</b>              | <b>92 874.95</b>    | <b>267 794.24</b>    | <b>345 893.87</b>   | <b>787 493.22</b>    | <b>438 768.82</b>   | <b>1 055 287.46</b>  |
| Résultat de clôture       |                     | 174 919.29           |                     | 441 599.35           |                     | 616 518.64           |
| Restes à réaliser         |                     |                      |                     |                      |                     |                      |
| <b>Total cumulé</b>       |                     | <b>174 919.29</b>    |                     | <b>441 599.35</b>    |                     | <b>616 518.64</b>    |
| <b>Résultat définitif</b> |                     | <b>174 919.29</b>    |                     | <b>441 599.35</b>    |                     | <b>616 518.64</b>    |

Ces résultats seront repris au Budget de l'exercice 2023.

Vu la délibération N° DE\_2021\_049 du 11/10/2021 portant adoption du référentiel M57 et du Compte Financier Unique

Vu la convention du 18/10/2021 relative à l'expérimentation du compte financier unique signé entre la Commune et l'État.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

En conséquence, Monsieur le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Monique JANIN

Après s'être fait présenter le Budget et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré, délibère sur le Compte Financier Unique du Maire de l'exercice 2022,

1- Donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**VOTE :****Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/\*(procuration)**

|              |               |               |                     |              |                   |                 |             |
|--------------|---------------|---------------|---------------------|--------------|-------------------|-----------------|-------------|
| Bruno BICHON | Monique JANIN | Florine SENES | * Florence FOURNEAU | Nicole HOGGE | Caroline CHAILLAN | * Micaël REBOUL | Didier VIAL |
| P            | P             | P             | P                   | P            | C                 | C               | A           |

Adopté à la majorité

**APPROBATION DU CFU REGIE DES EAUX**

Le I de l'article 242 de la loi de finances de 2019 dispose que le "compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents".

Le budget annexe de l'exercice 2022 pour lequel le Compte Financier Unique vous est soumis par Monsieur le Maire s'est exécuté du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour les opérations de la Section d'investissement et de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

| Libellé             | Investissement      |                      | Fonctionnement      |                      | Ensemble            |                      |
|---------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
|                     | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés  |                     | 778 812.86           |                     | 386 123.88           |                     | 1 164 936.74         |
| Opérations exercice | 38 046.53           | 17 290.47            | 104 620.29          | 119 862.26           | 142 666.82          | 137 152.73           |
| Total               | 38 046.53           | 796 103.33           | 104 620.29          | 505 986.14           | 142 666.82          | 1 302 089.47         |
| Résultat de clôture |                     | 758 056.80           |                     | 401 365.85           |                     | 1 159 422.65         |
| Restes à réaliser   |                     |                      |                     |                      |                     |                      |
| Total cumulé        |                     | 758 056.80           |                     | 401 365.85           |                     | 1 159 422.65         |
| Résultat définitif  |                     | 758 056.80           |                     | 401 365.85           |                     | 1 159 422.65         |

Ces résultats seront repris au Budget Annexe de l'exercice 2023.

Vu la délibération N° DE\_2021\_049 du 11/10/2021 portant adoption du référentiel M57 et du Compte Financier Unique

Vu la convention du 18/10/2021 relative à l'expérimentation du compte financier unique signé entre la Commune et l'État.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

En conséquence, Monsieur le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Monique JANIN.



Après s'être fait présenter le Budget et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré, délibère sur le Compte Financier Unique du Maire de l'exercice 2022,

1- Donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**VOTE :**

**Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/\*(procuration)**

| Bruno<br>BICHON | Monique<br>JANIN | Florine<br>SENES | * Florence<br>FOURNEAU | Nicole<br>HOGGE | Caroline<br>CHAILLAN | * Micaël<br>REBOUL | Didier<br>VIAL |
|-----------------|------------------|------------------|------------------------|-----------------|----------------------|--------------------|----------------|
| P               | P                | P                | P                      | P               | C                    | C                  | A              |

Adopté à la majorité

## VOTE DES TAXES 2023

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Monsieur le Maire rappelle le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) depuis de 2021 et qui s'est traduit par un "rebasage" du taux de TFPB. Ainsi, le taux de référence de la taxe foncière correspond à la somme du taux de la commune et du département. Le taux du département des Alpes de Haute Provence est de 20,70 %.

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022.

Le Conseil Municipal vote comme suit les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023 :

|                                     | <u>2022</u> | <u>2023</u> |
|-------------------------------------|-------------|-------------|
| • Taxe foncière sur le bâti* :      | 22,82 %     | 22,82 %     |
| • Taxe foncière sur le non bâti :   | 13,48 %     | 13,48 %     |
| • Taxe d'habitation secondaire ** : |             | 5,65 %      |

\* Taux de la commune : 2,12 % Taux du département : 20,70 %

\*\* Taux de 2019

### **VOTE :**

**Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/(procuration)**

| Bruno BICHON | Monique JANIN | Florine SENES | * Florence FOURNEAU | Nicole HOGGE | Caroline CHAILLAN | * Micaël REBOUL | Didier VIAL |
|--------------|---------------|---------------|---------------------|--------------|-------------------|-----------------|-------------|
| <b>P</b>     | <b>P</b>      | <b>P</b>      | <b>P</b>            | <b>P</b>     | <b>P</b>          | <b>P</b>        | <b>P</b>    |

Adopté à l'unanimité

## VOTE DU BUDGET COMMUNE

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2023 de la Commune de Thorame Basse,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### DELIBERE ET DECIDE :

#### ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Thorame Basse pour l'année 2023 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 2 112 786.00 Euros

En dépenses à la somme de : 2 112 786.00 Euros

#### ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

##### **DÉPENSES**

| Chapitre                                | Libellé  | Montant           |
|---|--|-------------------|
| 011                                     | Charges à caractère général                    | 181 364.00        |
| 012                                     | Charges de personnel et frais assimilés        | 83 180.00         |
| 014                                     | Atténuations de produits                       | 20 816.00         |
| 65                                      | Autres charges de gestion courante             | 88 050.00         |
| 66                                      | Charges financières                            | 7 800.00          |
| 67                                      | Charges spécifiques                            | 500.00            |
| 023                                     | Virement à la section d'investissement         | 437 260.00        |
| 042                                     | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 15 943.00         |
| <b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b> |  | <b>834 913.00</b> |

**RECETTES**

| Chapitre                                | Libellé                                  | Montant           |
|---|--|-------------------|
| 70                                      | Produits des services, du domaine, vente | 36 790.00         |
| 73                                      | Impôts et taxes                          | 167 595.00        |
| 74                                      | Dotations et participations              | 125 629.00        |
| 75                                      | Autres produits de gestion courante      | 61 300.00         |
| 77                                      | Produits spécifiques                     | 2 000.00          |
| 002                                     | Résultat de fonctionnement reporté       | 441 599.00        |
| <b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b> |  | <b>834 913.00</b> |

**SECTION D'INVESTISSEMENT****DÉPENSES**

| Chapitre                               | Libellé                          | Montant             |
|--|----------------------------------|---------------------|
| 20                                     | Immobilisations incorporelles    | 35 000.00           |
| 204                                    | Subventions d'équipement versées | 25 091.00           |
| 21                                     | Immobilisations corporelles      | 686 782.00          |
| 23                                     | Immobilisations en cours         | 492 000.00          |
| 16                                     | Emprunts et dettes assimilées    | 39 000.00           |
| <b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b> |                                  | <b>1 277 873.00</b> |

**RECETTES**

| Chapitre                               | Libellé  | Montant             |
|--|--|---------------------|
| 13                                     | Subventions d'investissement                   | 407 736.00          |
| 16                                     | Emprunts et dettes assimilées                  | 163 647.00          |
| 10                                     | Dotations, fonds divers et réserves            | 78 368.00           |
| 021                                    | Virement de la section de fonctionnement       | 437 260.00          |
| 040                                    | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 15 943.00           |
| 001                                    | Solde d'exécution section investissement       | 174 919.00          |
| <b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b> |  | <b>1 277 873.00</b> |

**VOTE :**

Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/\*(procuration)

| Bruno BICHON | Monique JANIN | Florine SENES | * Florence FOURNEAU | Nicole HOGGE | Caroline CHAILLAN | * Micaël REBOUL | Didier VIAL |
|--------------|---------------|---------------|---------------------|--------------|-------------------|-----------------|-------------|
| P            | P             | P             | P                   | P            | C                 | C               | A           |

Adopté à la majorité

## VOTE DU BUDGET ANNEXE REGIE DES EAUX

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2023 de la Commune de Thorame Basse,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### DELIBERE ET DECIDE :

#### ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Thorame Basse pour l'année 2023 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 2 852 022.00 Euros

En dépenses à la somme de : 2 852 022.00 Euros

#### ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

##### **DÉPENSES**

| Chapitre                                | Libellé  | Montant           |
|---|--|-------------------|
| 011                                     | Charges à caractère général                    | 102 570.00        |
| 012                                     | Charges de personnel, frais assimilés          | 22 000.00         |
| 65                                      | Autres charges de gestion courante             | 1 700.00          |
| 66                                      | Charges financières                            | 551.00            |
| 67                                      | Charges exceptionnelles                        | 1 000.00          |
| 68                                      | Dot. Amortist, dépréciat°, provisions          | 13 000.00         |
| 023                                     | Virement à la section d'investissement         | 356 000.00        |
| 042                                     | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 11 138.00         |
| <b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b> |  | <b>507 959.00</b> |

**RECETTES**

| Chapitre                                | Libellé  | Montant           |
|---|--|-------------------|
| 70                                      | Ventes produits fabriqués, services            | 100 677.00        |
| 042                                     | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 5 917.00          |
| 002                                     | Résultat de fonctionnement reporté             | 401 365.00        |
| <b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b> |  | <b>507 959.00</b> |

**SECTION D'INVESTISSEMENT****DÉPENSES**

| Chapitre                               | Libellé  | Montant             |
|--|--|---------------------|
| 20                                     | Immobilisations incorporelles                  | 65 176.00           |
| 21                                     | Immobilisations corporelles                    | 184 000.00          |
| 23                                     | Immobilisations en cours                       | 2 084 181.00        |
| 16                                     | Emprunts et dettes assimilées                  | 4 789.00            |
| 040                                    | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 5 917.00            |
| <b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b> |  | <b>2 344 063.00</b> |

**RECETTES**

| Chapitre                               | Libellé  | Montant             |
|--|--|---------------------|
| 13                                     | Subventions d'investissement                   | 1 218 869.00        |
| 021                                    | Virement de la section de fonctionnement       | 356 000.00          |
| 040                                    | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 11 138.00           |
| 001                                    | Solde d'exécution sect° d'investissement       | 758 056.00          |
| <b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b> |  | <b>2 344 063.00</b> |

**VOTE :**

**Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/\*(procuration)**

| Bruno BICHON | Monique JANIN | Florine SENES | * Florence FOURNEAU | Nicole HOGGE | Caroline CHAILLAN | * Micaël REBOUL | Didier VIAL |
|--------------|---------------|---------------|---------------------|--------------|-------------------|-----------------|-------------|
| <b>P</b>     | <b>P</b>      | <b>P</b>      | <b>P</b>            | <b>P</b>     | <b>C</b>          | <b>C</b>        | <b>A</b>    |

Adopté à la majorité

## EXONERATION DES LOYERS DU CAFE DE LA VALLEE

*Monsieur le maire* : Etant donné que nous n'avons pas pu régler tous les problèmes qu'il y a eu sur le chauffage, en réunion de travail on avait estimé que l'on pouvait faire un effort sur l'exonération des loyers du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2023. Avant de faire la validation de cette exonération, est-ce qu'on conserve ces dates, on les diminue ou on les allonge ?

*Florine SENES* : en réunion de travail on était parti jusqu'à la fin de la trêve hivernal.

*Monsieur le maire* : ça vous va ? Après on voit s'il y a besoin d'autre chose. On va donc passer au vote

Monsieur le maire rappelle que la redevance mensuelle de la gérance du commerce du "Café de la Vallée" s'élève à 372,00 € (trois cent soixante-douze euros) pour le loyer commercial et 372,00 € (trois cent soixante-douze euros) pour l'appartement attenant.

Considérant que les gérants ont fortement été impactés par les dysfonctionnements de la chaudière lors de cet hiver 2022-2023 et malgré les tentatives de réparations de cet appareil, Monsieur le maire propose une exonération de l'ensemble des loyers pour la période du 01/01/2023 au 30/04/2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'exonérer le Bar Restaurant "Le Café de la Vallée" du versement de l'ensemble des loyers du 01/01/2023 au 31/04/2023.

Le montant de l'exonération s'élève à 2 976,00 € (deux mille neuf cent soixante-seize euros)

**AUTORISE** Monsieur le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des termes de ladite délibération.

### **VOTE :**

**Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/\*(procuration)**

| Bruno BICHON | Monique JANIN | Florine SENES | * Florence FOURNEAU | Nicole HOGGE | Caroline CHAILLAN | * Micaël REBOUL | Didier VIAL |
|--------------|---------------|---------------|---------------------|--------------|-------------------|-----------------|-------------|
| P            | P             | P             | P                   | P            | P                 | P               | P           |

Adopté à l'unanimité

## ATTRIBUTION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE PATURAGE

*Monsieur le maire* : Nous avons fait un appel à candidature par le biais du site internet, Intra-muros et des affichages publics pour avoir une réponse avant le 15 janvier. Ceux qui se sont proposés c'est le GAEC DE L'ADRECHON, avant le 15 janvier. Ils ont pratiquement répondu le lendemain et puis j'ai eu Eric ROUX qui s'est réveillé mais au 30 janvier. On a validé le fait que ce serait le GAEC DE L'ADRECHON qui aurait cette attribution de convention.

Vu les arrêtés préfectoraux N°2015-139-002 du 19 mai 2015 fixant les dispositions relatives aux Conventions Pluriannuelles de Pâturage dans le département des Alpes-de-Haute-Provence et N°2020-274-003 fixant les maxima et minima des fermages par petites régions naturelles et fixant le cours moyen des denrées des cultures permanentes.

Monsieur le maire rappelle qu'un ensemble de 30ha répartis en 25,5ha de landes et 4,5ha de bois, situés sur Bélap et Côte Rousse sur une partie des parcelles E310, E519, E536 à vocation pastorale s'est libéré en fin d'année 2022.

Un appel à candidature a été publié sur le site internet de la mairie ainsi que par affichage sur l'ensemble de la commune. Nous avons réceptionné la candidature du GAEC de l'Adrechon et celle du GAEC la Ferme de l'Estelle, malheureusement cette dernière est arrivée après la date limite de candidature fixée au 15 janvier 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

### DECIDE

- **DE FIXER** le prix annuel de la location à 129,54 € (cent vingt-neuf euros et cinquante-quatre centimes)
- **DE LOUER** ce pâturage à la GAEC de l'Adrechon sous forme d'une convention pluriannuelle de pâturage pour une période de cinq années, le loyer sera actualisé annuellement selon la variation de l'indice national des fermages fixé par arrêté ministériel.
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer les conventions pluriannuelles de pâturage à venir

### VOTE :

**Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/\*(procuration)**

| Bruno BICHON | Monique JANIN | Florine SENES | * Florence FOURNEAU | Nicole HOGGE | Caroline CHAILLAN | * Micaël REBOUL | Didier VIAL |
|--------------|---------------|---------------|---------------------|--------------|-------------------|-----------------|-------------|
| P            | P             | P             | P                   | P            | P                 | P               | P           |

Adopté à l'unanimité



*Monsieur le maire* : Mica me posait la question, mais on délibère on n'a pas le choix afin de présenter la demande de subvention DETR, la demande à l'Agence de l'eau et la demande au Département. Nous sommes donc obligés de délibérer sur le projet d'assainissement de Château Garnier.

Donc le coût total s'élève à 1 884 600,00 € HT. La réfection des réseaux, vous avez les montants la création d'une STEP et réseaux de collecte, travaux sur le captage du Jason, réflexion du réseau, déduction du captage de la jacente. C'est-à-dire que pour que vous compreniez. Mais on en a déjà parlé, on remplace la totalité du tuyau à partir du captage jusqu'au bassin de Château Garnier. Les travaux de captage seront faits aussi puisqu'il faut qu'on fasse les travaux. Et les travaux après, vous verrez mes autres projets, on va aussi travailler sur les drains, on va travailler sur l'ensemble un système pour avoir un captage d'eau qui soit au maximum. Donc le montant n'est pas anodin. Je vous présenterai après donc le plan de financement, se partage comme ceci, on est obligé de faire des découpes sur chaque action.

Sur le budget comme vous avez pu voir, nous avons noté sur le budget 2023, des crédits auprès des banques, sachant quand même que les premières factures n'arriveront qu'en 2024. On commencera les travaux, mais je préfère prévoir des fonds plutôt que de tirer sur nos fonds propres. Avoir un prêt qui soit en relais au cas où les entreprises nous demandent des paiements, le plus vite possible. Puisqu'il faut qu'il y ait des factures pour pouvoir obtenir les avances sur subventions. La DETR la sous-préfète m'a dit vous me demandez si vous voulez, faire la demande tout de suite de 80%. On gardera 20% sur la subvention. Dès que vous avez besoin vous demandez dès les premières factures.

Sur l'Agence de l'eau, ils sont moins enclins à nous faire une avance tout de suite. Par contre, dans le cadre de la ZRR pour le département, on a déjà les montants. Et la présidente du département m'a dit si vous avez besoin vous me faites tout de suite une demande et on vous versera le pourcentage dont vous avez besoin. Donc, c'est surtout pour se préserver et comme aujourd'hui, les taux sont hauts, j'ai demandé à la banque qu'il nous prévienne dès qu'il y a des taux qui baissent. Par contre, on a un autre avantage que j'ai vu avec la banque des territoires. On a eu une réunion avec la préfecture, sur la banque des territoires, elle a baissé ses taux sur les taux du livret A. Avec un taux qui revient inférieur à ce qu'il demandait avant. Alors moi j'ai posé une question car jusqu'à 60 ans, j'ai dit c'est bien joli, vous êtes adossé sur le livret A. Donc, si c'est le taux du livret A plus un pourcentage, mais comment ça se passe si le taux du livret A revient à 0,50 ? Est-ce que on fait une demande, on rembourse le prêt, est-ce qu'on a des frais comment ça se passe ? Il m'a dit on a mis en place une chose, c'est par exemple, si le taux du livret A augmente le 15 juin, c'est un exemple. Le 15 juin, il augmente de 0,50, on a automatiquement une augmentation du taux à 0,50, s'il baisse de 1%, on est averti qu'il sera à 1% de moins au 15 août par exemple. Et ça se fait automatiquement. On n'a pas de demande à faire comme dans un prêt, on vous renégociait et où a des frais de négociation ou des frais de remboursement. J'ai demandé aussi si on a les moyens de pouvoir vous rembourser rapidement, est-ce qu'on a des frais ou pas ? On m'a dit non au contraire à un prêt bancaire, on n'a pas de règles de remboursement anticipé, on n'a pas de frais d'ouverture de compte ou de gestion. Ça m'a rassuré quand même, même si on a un petit écart de 0,20, je pense qu'il ne faut pas hésiter, c'est d'aller sur 60 ans et de baisser parce que quand on rembourse tous les ans sur 60 ans, il y a de forte chance que le livret A se casse qu'il revienne à 0,25 comme ça a été le cas il y a 4 ans ou 5 ans en arrière. Et ça permet en fait d'avoir de l'argent pas cher, et on n'augmente pas la redevance de l'eau. C'est ce que j'appelle la maîtrise des coûts sur les habitants. Juste, une particularité, je rappelle que tous les agriculteurs peuvent avoir ce qu'on appelle un compteur vert. Pour l'utilisation de l'eau dans leur exploitation, c'est la loi, donc je mettrai en place pour qu'ils aient cette possibilité. Notre commune est une commune rurale avec un monde agricole fort. Donc, à nous aussi d'aider, ces agriculteurs dans ce sens-là. On va passer au vote, il y avait des questions ?

*Caroline CHAILLAN* : oui, dans le plan de financement il y a marqué « cette opération nécessite la consultation d'architecte des bâtiments de France », qu'est-ce qu'il a dit au sujet du projet ?

*Monsieur le maire* : il a dit que cela ne le concernait pas, on est obligé de le consulter comme on a la Chapelle Saint Thomas. On a regardé avec IT04, nous avons fait un cercle de 500m et il n'y a rien qui rentre dans le cercle. L'avantage c'est que nous avons une réponse écrite de sa part.

*Caroline CHAILLAN* : j'ai une seconde question, pour les parcelles ont dit que la STEP va être installée sur la parcelle D-44 mais elle n'appartient pas à la commune.

*Monsieur le maire* : Non ce n'est pas la D-44, tu ne dois pas avoir le dernier document. Je leur ai dit ce n'est pas à la commune donc on le décale sur la parcelle communale ils se sont trompés dans le numéro.

*Caroline CHAILLAN* : Ah d'accord.

*Monsieur le maire* : J'ai fait attention de ne pas nous mettre sur une parcelle qui ne nous appartient pas.

*Florine SENES* : tu les avais déjà repris quand ils sont venus.

*Monsieur le maire* : je leur ai demandé de corriger parce que derrière c'est consultable par tout le monde.

*Caroline CHAILLAN* : d'accord c'est bon merci

Monsieur le maire rappelle que la commune a engagé un projet structurant global sur l'eau et l'assainissement. Il s'agit de la mise en conformité des ouvrages d'adduction et de distribution de l'eau potable ainsi que le renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement au sein du village et des hameaux.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de faire débiter les travaux de mise en conformité par le hameau de Château Garnier avec la création d'une station d'épuration avec filtration par roseaux. L'ensemble de ces opérations étant inscrites au contrat de Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).

Au titre de la demande de subvention auprès de l'état de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et au regard de la somme du montant total du projet, ce dernier fera l'objet d'une demande de DETR en 2023 et une demande de DETR en 2024.

Le coût total s'élève à 1 884 600,00 € HT décomposé comme suit :

- Réfection réseaux distribution AEP et collecte : 975 930,00 € HT
- Création d'une STEP et réseau de collecte : 276 160,00 € HT
- Travaux sur captage de l'Ajasson : 44 000,00 € HT
- Réfection du réseau d'adduction du captage de l'Ajasson : 588 510,00 € HT

Monsieur le maire indique qu'une aide financière peut être accordée pour mener à bien ces opérations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**ADOpte** le projet tel qu'il est présenté

**ARRETE** le plan de financement comme suit :

|  |              |
|--|--------------|
| Coût réfection des réseaux de distribution AEP et collecte :   | 975 930,00 € |
| DETR 2023 29,41% (tranche 1) :                                 | 287 021,00 € |
| Agence de l'eau 30% :  | 292 779,00 € |
| Conseil Départemental 10,59% :                                 | 103 351,00 € |
| Fonds propres :  | 292 779,00 € |
| Coût travaux de captage de l'Ajasson :                         | 44 000,00 €  |
| DETR 2023 29,41% (tranche 1) :                                 | 12 940,00 €  |
| Agence de l'eau 30% :  | 13 200,00 €  |
| Conseil Départemental 10,59% :                                 | 4 660,00 €   |
| Fonds propres :  | 13 200,00 €  |
| Coût création de la STEP et réseau de collecte :               | 276 160,00 € |
| DETR 2024 20% (tranche 2) :                                    | 55 232,00 €  |
| Agence de l'eau 40% :  | 110 464,00 € |
| Conseil Départemental 10% :                                    | 27 616,00 €  |
| Fonds propres :  | 82 848,00 €  |
| Coût réfection du réseau d'adduction du captage de l'Ajasson : | 588 510,00 € |
| DETR 2024 20% (tranche 2) :                                    | 117 702,00 € |
| Agence de l'eau 40% :  | 235 404,00 € |

Conseil départemental 10% :

58 851,00 €

Fonds propres :

176 553,00 €

**DEMANDE** à l'état au titre de la DETR 2023 une aide financière à hauteur de 299 961,00 € HT.

**S'ENGAGE** à financer sur ses fonds propres le solde du montant des travaux inscrits au budget primitif 2023 et 2024

**CHARGE** le Maire de mener à bien cette opération, et l'autorise à signer toutes pièces s'y rapportant

**VOTE :**

**Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/\*(procuration)**

| Bruno<br>BICHON | Monique<br>JANIN | Florine<br>SENES | * Florence<br>FOURNEAU | Nicole<br>HOGGE | Caroline<br>CHAILLAN | * Micaël<br>REBOUL | Didier<br>VIAL |
|-----------------|------------------|------------------|------------------------|-----------------|----------------------|--------------------|----------------|
| P               | P                | P                | P                      | P               | P                    | P                  | P              |

Adopté à l'unanimité

## DEMANDE A L'AGENCE DE L'EAU – PROJET ASSAINISSEMENT DE CHATEAU GARNIER

Monsieur le maire rappelle que la commune a engagé un projet structurant global sur l'eau et l'assainissement. Il s'agit de la mise en conformité des ouvrages d'adduction et de distribution de l'eau potable ainsi que le renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement au sein du village et des hameaux.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de faire débiter les travaux de mise en conformité par le hameau de Château Garnier avec la création d'une station d'épuration avec filtration par roseaux. L'ensemble de ces opérations étant inscrites au contrat de Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).

Le coût total s'élève à 1 884 600,00 € HT décomposé comme suit :

- Réfection réseaux distribution AEP et collecte : 975 930,00 € HT
- Création d'une STEP et réseau de collecte : 276 160,00 € HT
- Travaux sur captage de l'Ajasson : 44 000,00 € HT
- Réfection du réseau d'adduction du captage de l'Ajasson : 588 510,00 € HT

Monsieur le maire indique qu'une aide financière peut être accordée pour mener à bien ces opérations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**ADOpte** le projet tel qu'il est présenté

**ARRETE** le plan de financement comme suit :

|  |              |
|--|--------------|
| Coût réfection des réseaux de distribution AEP et collecte :   | 975 930,00 € |
| DETR 2023 29,41% (tranche 1) :                                 | 287 021,00 € |
| Agence de l'eau 30% :  | 292 779,00 € |
| Conseil Départemental 10,59% :                                 | 103 351,00 € |
| Fonds propres :  | 292 779,00 € |
| Coût travaux de captage de l'Ajasson :                         | 44 000,00 €  |
| DETR 2023 29,41% (tranche 1) :                                 | 12 940,00 €  |
| Agence de l'eau 30% :  | 13 200,00 €  |
| Conseil Départemental 10,59% :                                 | 4 660,00 €   |
| Fonds propres :  | 13 200,00 €  |
| Coût création de la STEP et réseau de collecte :               | 276 160,00 € |
| DETR 2024 20% (tranche 2) :                                    | 55 232,00 €  |
| Agence de l'eau 40% :  | 110 464,00 € |
| Conseil Départemental 10% :                                    | 27 616,00 €  |
| Fonds propres :  | 82 848,00 €  |
| Coût réfection du réseau d'adduction du captage de l'Ajasson : | 588 510,00 € |
| DETR 2024 20% (tranche 2) :                                    | 117 702,00 € |
| Agence de l'eau 40% :  | 235 404,00 € |
| Conseil départemental 10% :                                    | 58 851,00 €  |
| Fonds propres :  | 176 553,00 € |

**DEMANDE** à l'Agence de l'Eau une aide financière à hauteur de 651 847,00 € HT.

**S'ENGAGE** à financer sur ses fonds propres le solde du montant des travaux inscrits au budget primitif 2023 et 2024

**CHARGE** le Maire de mener à bien cette opération, et l'autorise à signer toutes pièces s'y rapportant

**VOTE :**

**Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/\*(procuration)**

| Bruno<br>BICHON | Monique<br>JANIN | Florine<br>SENES | * Florence<br>FOURNEAU | Nicole<br>HOGGE | Caroline<br>CHAILLAN | * Micaël<br>REBOUL | Didier<br>VIAL |
|-----------------|------------------|------------------|------------------------|-----------------|----------------------|--------------------|----------------|
| P               | P                | P                | P                      | P               | P                    | P                  | P              |

Adopté à l'unanimité

## DEMANDE AU DEPARTEMENT – PROJET ASSAINISSEMENT DE CHATEAU GARNIER

Monsieur le maire rappelle que la commune a engagé un projet structurant global sur l'eau et l'assainissement. Il s'agit de la mise en conformité des ouvrages d'adduction et de distribution de l'eau potable ainsi que le renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement au sein du village et des hameaux.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de faire débiter les travaux de mise en conformité par le hameau de Château Garnier avec la création d'une station d'épuration avec filtration par roseaux. L'ensemble de ces opérations étant inscrites au contrat de Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).

Le coût total s'élève à 1 884 600,00 € HT décomposé comme suit :

- Réfection réseaux distribution AEP et collecte : 975 930,00 € HT
- Création d'une STEP et réseau de collecte : 276 160,00 € HT
- Travaux sur captage de l'Ajasson : 44 000,00 € HT
- Réfection du réseau d'adduction du captage de l'Ajasson : 588 510,00 € HT

Monsieur le maire indique qu'une aide financière peut être accordée pour mener à bien ces opérations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**ADOpte** le projet tel qu'il est présenté

**ARRETE** le plan de financement comme suit :

|  |              |
|--|--------------|
| Coût réfection des réseaux de distribution AEP et collecte :   | 975 930,00 € |
| DETR 2023 29,41% (tranche 1) :                                 | 287 021,00 € |
| Agence de l'eau 30% :  | 292 779,00 € |
| Conseil Départemental 10,59% :                                 | 103 351,00 € |
| Fonds propres :  | 292 779,00 € |
| Coût travaux de captage de l'Ajasson :                         | 44 000,00 €  |
| DETR 2023 29,41% (tranche 1) :                                 | 12 940,00 €  |
| Agence de l'eau 30% :  | 13 200,00 €  |
| Conseil Départemental 10,59% :                                 | 4 660,00 €   |
| Fonds propres :  | 13 200,00 €  |
| Coût création de la STEP et réseau de collecte :               | 276 160,00 € |
| DETR 2024 20% (tranche 2) :                                    | 55 232,00 €  |
| Agence de l'eau 40% :  | 110 464,00 € |
| Conseil Départemental 10% :                                    | 27 616,00 €  |
| Fonds propres :  | 82 848,00 €  |
| Coût réfection du réseau d'adduction du captage de l'Ajasson : | 588 510,00 € |
| DETR 2024 20% (tranche 2) :                                    | 117 702,00 € |
| Agence de l'eau 40% :  | 235 404,00 € |
| Conseil départemental 10% :                                    | 58 851,00 €  |
| Fonds propres :  | 176 553,00 € |

**DEMANDE** au Conseil Départemental une aide financière à hauteur de 194 478,00 € HT

**S'ENGAGE** à financer sur ses fonds propres le solde du montant des travaux inscrits au budget primitif 2023 et 2024

**CHARGE** le Maire de mener à bien cette opération, et l'autorise à signer toutes pièces s'y rapportant

**VOTE :**

**Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/\*(procuration)**

| Bruno<br>BICHON | Monique<br>JANIN | Florine<br>SENES | * Florence<br>FOURNEAU | Nicole<br>HOGGE | Caroline<br>CHAILLAN | * Micaël<br>REBOUL | Didier<br>VIAL |
|-----------------|------------------|------------------|------------------------|-----------------|----------------------|--------------------|----------------|
| P               | P                | P                | P                      | P               | P                    | P                  | P              |

Adopté à l'unanimité



## CESSION COMMUNE/AILHAUD

Monsieur le maire rappelle que l'appentis adossé à la maison de Mme AILHAUD ainsi que la terrasse, la cave en dessous et l'entrée du garage, situés parcelle F-48, sont construits sur le domaine public. Il est précisé en modification à la délibération DE 2022-028 que la parcelle cadastrée sous le numéro F-48 appartient à Mme AILHAUD Ginette.

Le domaine public a été intégré sous le numéro F-178, qu'il convient de céder à Mme AILHAUD afin de régulariser cette construction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**DECIDE** d'aliéner la parcelle F-178 où se situent les constructions et d'en fixer le prix à 10 euros du mètre carré.

**DIT** que les frais de bornage et d'acte seront à la charge de l'acheteur

**AUTORISE** Monsieur le maire ou une de ses adjointes à mener à bien cette transaction et à signer tout acte à intervenir.

### **VOTE :**

**Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/\*(procuration)**

| Bruno BICHON | Monique JANIN | Florine SENES | * Florence FOURNEAU | Nicole HOGGE | Caroline CHAILLAN | * Micaël REBOUL | Didier VIAL |
|--------------|---------------|---------------|---------------------|--------------|-------------------|-----------------|-------------|
| P            | P             | P             | P                   | P            | C                 | A               | P           |

Adopté à la majorité

|   |
|---|
| <b>CONVENTION DE SERVITUDES AU SDE04 POUR ENFOUISSEMENT BTA MONTEE<br/>PIEGUT</b> |
|---|

*Monsieur le maire* : cela va englober la montée de Piegut, de la première partie à côté de chez Boris et l'ensemble de la place de la mairie jusqu'au parking. On va faire tous les enfouissements et on va mettre les lampadaires. Nous avons donc des conventions et je me suis aperçu que sur ces deux parcelles il y en a une qui n'appartient plus à la commune, il s'agit de la C-894. Sur les plans cadastraux ils sont encore à la commune parce que ça n'a pas été mis à jour. Il s'agit de la parcelle qu'on a vendue à M. DEBER.

Je laisse la délibération telle quelle et on verra ce que nous dit le SDE04 par la suite. De tout façon pour la C-894 cela ne change rien car on ne passe pas par le terrain il n'y a que le poteau qu'il faut changer. Des questions ?

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre des travaux effectués par le Syndicat d'Energie 04 pour l'enfouissement des lignes électriques sur le village de Thorame Basse, il est nécessaire que la commune concède une servitude de passage sur les parcelles cadastrées C-895 et C-894.

Après lecture de la convention de servitudes adressée par le Syndicat d'Energie du 04, les membres du conseil municipal,

**DECIDE**

- **D'ADOPTER** la convention de servitudes
- **D'AUTORISER** le maire à effectuer toutes les démarches et à signer tout document y afférent.

**VOTE :**

**Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/\*(procuration)**

| Bruno<br>BICHON | Monique<br>JANIN | Florine<br>SENES | * Florence<br>FOURNEAU | Nicole<br>HOGGE | Caroline<br>CHAILLAN | * Micaël<br>REBOUL | Didier<br>VIAL |
|-----------------|------------------|------------------|------------------------|-----------------|----------------------|--------------------|----------------|
| <b>P</b>        | <b>P</b>         | <b>P</b>         | <b>P</b>               | <b>P</b>        | <b>P</b>             | <b>P</b>           | <b>P</b>       |

Adopté à l'unanimité

|  |
|--|
| <b>CONVENTION DE SERVITUDES AU SDE04 POUR EXTENSION UV DU BASSIN DU MOUSTIER</b> |
|--|

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre des travaux effectués par le Syndicat d’Energie 04 pour l’enfouissement des lignes électriques sur le village de Thorame Basse, il est nécessaire que la commune concède une servitude de passage sur la parcelle cadastrée B-926.

Après lecture de la convention de servitudes adressée par le Syndicat d’Energie du 04, les membres du conseil municipal,

**DECIDE**

- **D’ADOPTER** la convention de servitudes
- **D’AUTORISER** le maire à effectuer toutes les démarches et à signer tout document y afférent.

**VOTE :**

**Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/\*(procuration)**

| Bruno BICHON | Monique JANIN | Florine SENES | * Florence FOURNEAU | Nicole HOGGE | Caroline CHAILLAN | * Micaël REBOUL | Didier VIAL |
|--------------|---------------|---------------|---------------------|--------------|-------------------|-----------------|-------------|
| <b>P</b>     | <b>P</b>      | <b>P</b>      | <b>P</b>            | <b>P</b>     | <b>P</b>          | <b>P</b>        | <b>P</b>    |

Adopté à l’unanimité

|  |
|--|
| <p style="text-align: center;"><b>ADHESION AU SERVICE INTERCOMMUNAL D'AIDE AU CLASSEMENT ET A LA<br/>VALORISATION DES ARCHIVES</b></p> |
|--|

Monsieur le maire expose la proposition du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-de-Haute-Provence, dans le cadre de l'article L452-40 du code général de la fonction publique et par délibération en date du 23/05/2003 et du 12/04/2022, un service intercommunal facultatif d'aide au classement et à la valorisation des archives auquel peuvent adhérer les collectivités intéressées.

La collectivité adhérente peut obtenir de ce service :

- *un diagnostic sur les travaux à réaliser (permettant l'évaluation du coût de l'opération) et organisation ;*
- *le classement des fonds dans le respect des méthodes de classement ;*
- *la rédaction d'instruments de recherche ;*
- *l'informatisation des données ;*
- *la préparation des éliminations et rédaction des bordereaux visés obligatoirement par le Directeur des Archives départementales ;*
- *la formation du personnel de la collectivité à la gestion courante des archives et conseil en matière de communicabilité ;*
- *le conseil pour le conditionnement des documents et la préparation de ceux nécessitant une restauration ;*
- *l'assistance au déménagement de salles d'archives ;*
- *le récolement ;*
- *l'assistance dans la gestion des documents numériques ;*
- *la participation à la mise en valeur de ce patrimoine communal par tout moyen ou support (exposition, CD-ROM, publication, actions pédagogiques, soirées lecture...).*

L'adhésion au service n'entraîne aucune charge permanente pour la collectivité adhérente ; sa participation aux frais de fonctionnement du service d'aide au classement sera fixée conformément à la délibération annuelle du Conseil d'Administration du Centre de Gestion relative aux tarifs des services facultatifs.

Vu l'article L452-40 du code général de la fonction publique autorisant les centres de gestion à assurer à la demande des collectivités et établissements situés dans leur ressort territorial une mission d'archivage ;

Considérant que la commune de Thorame Basse doit réorganiser ses archives et que les conseils de ce service lui seraient très utiles,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DECIDE** d'adhérer au service intercommunal d'aide au classement et à la valorisation des archives proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-de-Haute-Provence à compter du 13/04/2023 ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention telle qu'elle figure en annexe ;
- **DIT** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2023 et aux budgets suivants.

**VOTE :**

Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/\*(procuration)

|                 |                  |                  |                        |                 |                      |                    |                |
|-----------------|------------------|------------------|------------------------|-----------------|----------------------|--------------------|----------------|
| Bruno<br>BICHON | Monique<br>JANIN | Florine<br>SENES | * Florence<br>FOURNEAU | Nicole<br>HOGGE | Caroline<br>CHAILLAN | * Micaël<br>REBOUL | Didier<br>VIAL |
| P               | P                | P                | P                      | P               | P                    | P                  | P              |

Adopté à l'unanimité

*Monsieur le maire* : On est au bout, il est 11h12

*Didier VIAL* : Je peux poser deux questions dans le divers ?

*Monsieur le maire* : Je n'ai pas de divers mais ce que je peux faire c'est arrêter le conseil et échanger. Je ne savais pas à l'heure à laquelle j'allais finir mais là on peut débattre, on est ensemble je suis là donc c'est plus facile que lorsque je suis en visio. Je lève la séance.

Le président de séance

Bruno BICHON



La secrétaire de séance

Florine SENES



